

L'Enseignement

Education

Instruction



Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

SOMMAIRE

Souvenir historique, p. 450.—Causes de béatification des Vénérables Marie de l'Incarnation et Barat, p. 450.—Souvenirs intimes, p. 450.

PÉDAGOGIE :—Contre la réforme de l'orthographe, *C.-J. Magnan*, p. 451.—Hygiène, *Dr J.-G. Paradis*, p. 456.—Observations et réflexions, *G.-E. Marquis*, p. 457.—Vers le passé : Femmes du Canada, *Laure Conan*, p. 460.

DOCUMENTS OFFICIELS :—Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, p. 461.—Bureau Central des Examineurs catholiques, *J.-N. Miller*, p. 466.

DOCUMENTS SCOLAIRES :—Le travail (conférence), *J.-P. Labarre*, p. 466.—Le professeur en classe (conférence), *Achille Goulet*, p. 469.

MÉTHODOLOGIE :—La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, p. 471.—Aithmetic, *J. Ahern*, p. 473.—Leçons de choses : Les nuages, p. 475—L'eau, p. 475.—Note pédagogique, p. 477.—Lecture : Histoire d'une goutte d'eau, p. 477.—Anglicismes, p. 478.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE :—Instruction religieuse : Eléments de la Doctrine chrétienne, p. 479.—Langue française : Cours élémentaire, p. 479—Cours moyen, p. 481—Cours supérieur, p. 484.—Enseignement spécial : Agriculture, p. 489—Enseignement anti-alcoolique, p. 491.—Mathématiques : Arithmétique, p. 492—Algèbre, p. 499—Géométrie, p. 499.—Langue anglaise, p. 500.—Au Lac Saint-Jean, p. 500.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR :—L'École normale Laval : Souvenirs intimes, *Ernest Gagnon*, p. 501.—Aux prières, p. 502.—Héroïsme d'une Institutrice, p. 505.—Nos livres classiques, p. 505.—Vient de paraître : L'Analyse grammaticale et l'Analyse logique, p. 505—Connaissances usuelles, p. 506.—Le cinquantenaire de l'École normale Jacques-Cartier, p. 506.—Un congrès pédagogique à Ottawa, p. 508.—Ce que l'on pense de *L'Enseignement Primaire*, p. 509.—Notre revue et MM. les inspecteurs d'écoles, p. 510.—Petit Courrier, p. 510.—Errata, p. 510.—Tableaux Lippens, p. 510.—Petites notes, p. 511.—Un nouvel inspecteur d'écoles, p. 512.—Librairie classique, p. 512.

ILLUSTRATIONS :—Sir E.-P. Taché, p. 449.—Une érablière, p. 484.—Le Château Ramesay, p. 507.

C.-J. MAGNAN, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

Boîte 162, H.-V.

Bureau : 30, rue Garneau, Québec

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



SIR ÉTIENNE-PASCAL TACHÉ

Né en 1795, fit partie du ministère Lafontaine-Baldwin en 1848 ; président du Conseil législatif du Canada (1856) ; Premier ministre du Canada et chef de l'administration avec sir Allan-McNab (1855) et avec sir John A. McDonald en 1856 et 1864. C'est durant cette année que fut discutée le projet de confédération des provinces du Canada. Mort le 20 juillet 1865, comblé d'honneur par la reine Victoria et par le peuple canadien. Sir Étienne Pascal Taché fut un modèle de patriotisme et d'honnêteté politique.

Souvenir historique

C'est le 24 avril 1615 que Champlain partit de Honfleur, sur le vaisseau le *Saint-Etienne*, commandé par Pontgravé, pour revenir au Canada avec les premiers missionnaires qui aient annoncé l'Évangile sur les bords du Saint-Laurent. Ces missionnaires, au nombre de quatre, étaient des Récollets (1). Voici les noms de ces dévoués missionnaires : les pères Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph le Caron et le Frère Pacifique Duplessis.

Cause de béatification de Marie de l'Incarnation

La Semaine religieuse du 9 mars dernier a publié la note suivante ; nous la reproduisons avec bonheur :

Le postulateur de la cause de béatification de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, à Rome, Monsieur l'abbé Cazenave, écrit à la supérieure des Ursulines de Québec, que la congrégation antipréparatoire sur les vertus de la Vénérable Mère devant se réunir le matin du 12 mars prochain, il est d'usage que les intéressés prient devant le Saint Sacrement exposé.

A ces fins Monseigneur l'Archevêque permet aux religieuses Ursulines d'avoir dans leur église l'exposition solennelle du Saint Sacrement pendant 24 heures consécutives, du 11 au 12 mars, après la célébration de la sainte messe.

Le public est invité à visiter le pieux sanctuaire des Ursulines, et à prier à l'intention d'obtenir du Cœur de Jésus la prochaine béatification de l'illustre servante qu'il a tant aimée, et les miracles qui hâteront le succès de cette cause si chère à tous les cœurs catholiques.

Monastère des Ursulines, Québec, 26 fév. 1907.

Une autre cause de béatification

Nous détachons de la correspondance romaine de la *Semaine religieuse*, de Montréal, les lignes suivantes : « Nous aurons aussi la béatification de la Vénérable Barat, fondatrice de l'institut des Dames du Sacré-Cœur. Cette cause avait été un instant arrêtée par une difficulté sur les miracles ; mais on a pu heureusement triompher des objections du promoteur de la foi, et la béatification semble assurée pour l'année prochaine. »

Souvenirs intimes

M. Ernest Gagnon continue ses *Souvenirs intimes* dans la présente livraison. L'éminent écrivain retrace en un style gracieux l'histoire de l'École normale Laval au dix-neuvième siècle. Un troisième article paraîtra dans *L'Enseignement Primaire* du mois de mai. Quelle bonne aubaine pour les nombreux lecteurs de notre revue ! Nous ne saurions trop remercier M. Gagnon, rare survivant d'une époque féconde en grandes œuvres, témoin autorisé d'événements anciens et intéressants, écrivain aussi délicat que véridique, et conservant sous la *neige des ans* une ardeur toujours nouvelle, un cœur fidèle aux *choses d'autrefois* et une intelligence admirablement cultivée et non moins admirablement servie par une plume toujours alerte.

(1) On sait que les Récollets étaient des religieux Franciscains.

PEDAGOGIE

Contre la réforme de l'orthographe

Dans la livraison de mars, nous avons publié le résumé des conclusions du Rapport que M. Brunot, professeur de langue française à la Sorbonne, a soumis au Conseil supérieur de l'Instruction publique de France, au nom de la Commission instituée en 1905.

Parmi les réformes proposées par la Commission, quelques-unes sont raisonnables, mais d'autres, et c'est le grand nombre, sont contraires à l'esprit même de la langue française.

C'est l'opinion de M. Gabriel Boissy, un écrivain sérieux, qui, dans *La Revue hebdomadaire* de Paris (1), combat victorieusement la prétendue réforme de l'orthographe, conduite avec un *brio* remarquable par MM. Brunot et Meyer, et appuyée avec grande satisfaction par M. Briand, ministre de l'Instruction publique.

M. Boissy examine d'abord la réforme dans sa nature, dans ses conséquences ensuite, enfin dans la doctrine littéraire, linguistique, dans la doctrine d'Etat même qu'elle lui paraît impliquer.

Pour cela, M. Boissy a recueilli les principaux arguments des réformistes (2), et il les expose en groupant tous ceux de même nature.

Voici ces arguments :

1° Les règles orthographiques actuelles sont absurdes, c'est-à-dire hors de toute raison et de toute logique. Les lettres doubles sont inutiles, à tel point que les mots, dérivés de certains mots qui les ont perdues, les ont gardées, et réciproquement. Il en est de même pour les mots d'origine autre que latine et particulièrement les mots si nombreux d'origine grecque.

2° Il faut donc, pour remédier à cela, mettre d'accord la langue écrite avec la prononciation.

3° On y parviendra par la notation phonétique qui réalisera, grâce aux appareils de phonétique expérimentale (projet Ferdinand Brunot), une mécanisation de notre langue, et d'après cet étalon on établira un système graphique avec « signes diacritiques, accents, cédilles, tildes ».

4° Il est nécessaire de fixer ainsi définitivement et par autorité officielle l'orthographe, et non laisser à chacun toute latitude, par crainte qu'une inégalité ne s'établisse entre les citoyens et que se crée un mandarinat (F. Brunot).

(1) Livraison du 2 février 1907.

(2) MM. Paul Passy, Jean Barès, Louis Havet, Gaston Paris, Paul Meyer, Ferdinand Brunot.

5° Autre motif politique : par ce nouveau mode, les enfants sauront que *l'orthographe, comme tout, obéit à la raison et non à la tradition. De plus, aujourd'hui où il faut faciliter à tous, dans le moindre village français, l'instruction et la discussion des idées politiques, la simplification de l'orthographe peut y être une aide puissante.*

6° Car les écoliers perdent un temps considérable à l'étude de notre orthographe compliquée. Que ne feraient-ils, que n'atteindraient-ils pas dans l'ordre des sciences pratiques si, la réforme décrétée, ils parvenaient à gagner six mois !

7° Les étrangers, que nos difficultés rebutent, apprendraient plus facilement et en plus grand nombre le français, et notre langue aurait une plus considérable extension.

Immédiatement après cette énumération, M. Boissy fait observer que, sur sept que sont les arguments ci-dessus, trois (et même deux seulement, car le second rentre dans le troisième) prennent en considération la *langue*, la langue française seule en question ; que les quatre autres relèvent de considérations qui lui sont absolument étrangères : utilitarisme, polémique et doctrine politique, sociologie nationale, etc.

« Faut-il s'en étonner, s'écrit M. Boissy ? Qu'importe la langue et ses multiples faces à ceux qui sont le plus portés à les ignorer, à des savants qui, tels des anatomistes, n'en connaissent que l'aspect froid et désorganisé ! A qui appartient en réalité une langue ? Qui en connaît, pour en user, pour en jouir, tous les éléments, toutes les importances ? Qui lui donne la splendeur, le rayonnement, en un mot la *vie* ? Qui, par conséquent, doit disposer d'elle ? sinon les écrivains, poètes et prosateurs. Les savants étudient, constatent ce que les écrivains ont créé. Si donc du nouveau doit être créé, les écrivains, aidés des grammairiens, sont seuls qualifiés ».

M. Boissy conclut : « De cette erreur initiale, ne voit-on pas immédiatement les conséquences désastreuses ? »

Ce ne sont même pas, dit-il, les savants de toutes les catégories qui se sont particulièrement attachés à la réforme. *Ce sont, presque uniquement les phonétistes.* Et, subitement, ajoute l'écrivain de la *Revue*, il s'est imposé que la langue et l'expression écrite de la langue, l'orthographe, ne devraient être basées que sur leur seule spécialité : la phonétique.

M. Boissy fait remarquer avec raison « que l'expression écrite de la langue exprime beaucoup de choses autres que le seul son. » Elle exprime les origines et les mutations de cette langue, les nuances de sens, etc.

Puis il attaque de front chacun des arguments ci-haut énumérés.

C'est la *phonétique* qui reçoit les premiers coups. Écoutons M. Boissy lui-même :

« La théorie des phonétistes est-elle, même en soi, si absolument sûre ? Dans un excellent petit ouvrage d'un délicat écrivain, M. Marcel Boulenger, *la Querelle de l'Orthographe* (1), qui sera pour tous, comme à moi-même, de

(1) Sansot, éditeur.

la plus vive utilité, il est rendu évident que cette science assez récente est moins que toute autre précise et définitivement établie. Les phonétistes, aussi bien sur les principes que sur les mots, bataillent entre eux. Un effet de leurs contradictions se reconnaît dans ceci que les orthographes proposées par chacun d'eux, sont toutes différentes et aussi arbitraires. M. Paul Meyer propose : *Les fames sont extrêmes : èles sont meilleures ou pires que les homes. Fédon a les yeus creus, le teint échaufé, le cors sec et le visage maigre. Cette fatuité de quelques fames de la vile, qui cause en èles une mauvaise imitation de cèles de la cour, est quelque chose de pire que la grossièreté des fames du peuple et que la rusticité des vilajoizes ; èle a sur toutes deux l'afectacion de plus.* »

« M. Jean Barès propose : « Décidément, il avait la fièvre. Tout ça, c'était des bêtises... Quoi ! parceque ce Flamand avait dit, en plaisantant à coup sûr, qu'il voulait se marier avec Lize, il était parti à se forger toutes sortes de chimères, à se creuzer bien inutilement la cervèle... Il n'y fallait plus penser ! C'est pourquoi le jeune homme ne pensa plus à autre chose. Ele n'avait cessé de lui témoigner l'afecion sincère d'une sœur... »

M. Louis Ménard écrit : « Antiqe, qi (qui) nomer (nommer) ».

M. Ferette dans son *Trété d'èkritur fonètik écrit* : science, siàs ; travail, *travaïj* ; revoir, *riar*, etc.

M. Paul Passy jadis écrivait : *K tut latityd swa lé:sé o mè:tr* (que toute latitude soit laissée aux maîtres).

« M. Julien Vinson, professeur à l'école des langues orientales, directeur de la *Revue de linguistique*, dans une lettre à M. Gaston Deschamps (*Temps*, 8 juillet 1906), soutient cette opinion de l'incertitude phonétique : « La véritable orthographe phonétique, scientifique, ne supprimerait pas seulement *ph*, mais encore *c*, *q*, *ch*, *ill*, *gn* et même *h*, car il n'y a pas d'aspiration en français ; elle imposerait le *w* anglais dans *oui*, *ouate*, et elle distinguerait nos voyelles par vingt signes différents. On écrirait ainsi *wazo* pour *oiseau*, *om* pour *homme*, *jan* pour *jeune*, etc. »

Un savant disciple de l'abbé Rousselot, l'inventeur de la phonétique expérimentale, M. Rosset, dans un livre de prononciation à l'usage des étrangers, montre par ses notations explicatives où l'on pourrait en arriver avec la manie de littéralité phonétique. Il transcrit ainsi les vers d'un poème de Beaudelaire :

Suvâ pûrsamusé lezomædekipàj

Prènædezalbatrôs, vastæzwasôdemèr, etc...

Souvent pour s'amuser les hommes d'équipage

Prennent des albatros, vastes oiseaux des mers, etc...

« En effet, si l'on y prend attention, continue M. Boissy, on s'apercevra que l'expression écrite d'une langue basée uniquement sur le son n'a plus à tenir compte des mots, ces organes essentiels et jusqu'alors indestructibles de

l'organisme général, mais qu'elle les joint ou les scinde indifféremment selon des lois purement acoustiques.

« D'autre part, en s'autorisant du savant *Dictionnaire* de MM. Hatzfeld, Darnesteter et A. Thomas, M. Marcel Boulenger montre que la notation phonétique de la prose diffère de la notation phonétique de la poésie. Il en donne de précis exemples : RUIN' en prose, RU-IN' en vers ; VIO-LET' en prose, VI-O-LET-TE en vers, etc. Je m'étonne que l'on n'ait pas porté plus vive attention à ce fait que la réduction du système phonétique à sa plus simple expression réduirait progressivement les nuances des sons entre eux. Une tendance faible d'abord, plus forte ensuite inviterait à les ramener tous à une notation de plus en plus identique et sommaire (d'autant plus que le plus grand nombre se laisse aller aux pires défauts) : les inflexions particulières, les modulations variées selon le mot et les lettres employées, etc., tendront à disparaître. J'ai soumis la question à des poètes, aux plus éminents artistes de la diction lyrique ou dramatique ; tous, unanimement, ont reconnu que serait déplorable la suppression de la *double lettre*, laquelle dans presque tous les cas est un redoublement de son descriptif d'une nécessité esthétique, sinon étymologique, indiscutable : *arracher, terrible, immensité, alléger*, etc.

« Les premiers temps, me disait-on, on gardera par habitude d'oreille leur même couleur aux mots ; peu à peu, lorsque les yeux se seront habitués à l'impression nouvelle des mots, une part de leur valeur sonore se perdra et la perte sera surtout sensible aux poètes dont la caractéristique est la sonorité : certains vers, certaines strophes de Hugo, de Leconte de Lisle, de Hérédia en souffriront gravement. Elles seront comme laminées. Et que dire de tels passages tragiques ou comiques. Au lieu que les lettres soient, comme dans l'usage actuel, un guide, un appui pour l'articulation, celle-ci sera plus que jamais arbitraire ».

Ces motifs pour la conservation des lettres doubles, note judicieusement M. Boissy,—car je ne vois pas d'inconvénient, dit-il, à supprimer certaines et celles que l'usage abandonne—ces motifs et ceux pour la conservation des mots issus du grec ne sont pas les seuls. « Rechercher les autres nous fait rencontrer les éléments qui, au même titre que la phonétique, sont les éléments constitutifs d'une langue et se manifestent eux aussi par l'écriture. La plupart de ces éléments, sauf l'étymologie, je le sais, ne sont pas *sentis* par MM. les savants. L'habitude des notations exactes et indifférentes a émoussé leurs nerfs et leur sensibilité. Mais, je le répète, ils ne sont pas seuls dans la nation ; ils n'en sont pas surtout la partie vraiment vivante. Cette majorité—artistes et sensitifs—a le droit de conserver ce qui parle à sa nature ».

C'est dans ces signes orthographiques « que s'inscrivent et se conservent à la mémoire et aussi à la science les origines et les mutations de la sonorité et du sens des mots. Dans ces lettres—qui, phonétiquement, nous l'avons vu, ont leur utilité—se perpétue l'histoire de la race : ce sont les lettres de civilisation d'une langue ! »

Diminuent-elles les facultés du français ? demande avec instance M. Boissy. Au contraire : « en simplifiant on créera un grand nombre de phonèmes et de mots identiques, on accroîtra le nombre des homonymes et des analogies. Que faut-il priser le plus de la simplification obtenue ou des confusions suscitées ? Une langue est, même sans tenir compte du pittoresque, d'autant plus riche qu'elle possède un plus grand nombre de mots différents et propres à chaque notion. M. Marcel Boulenger a rappelé que les langues vont en multipliant leurs détails. Celles qui tentèrent des simplifications, l'hébreu par exemple, durent revenir aux prétendues complications. La civilisation va de complexité en complexité : les nuances qui se multiplient avec la civilisation exigent des notations parallèles et non le schématisme sec, vers lequel tendent les réformes scientifiques ».

Quant aux arguments extérieurs à la langue, le plus sommaire examen en fait éclater la faiblesse. « M. E. Faguet lui-même n'est pas sûr que les enfants y gagneront six mois ! Enfin, aujourd'hui où de plus en plus, pour une initiation « intensive » et incohérente aux connaissances exactes et pratiques, se perd la culture générale ; où, bientôt, par la suppression des « humanités »—cette initiation au développement humain,—rien de ce qui met de la solidité, de l'ampleur dans l'instruction ne subsistera, n'est-il pas nécessaire de maintenir une orthographe qui aide à une sélection, qui, surtout, présente aux enfants un compendium vivant et perpétuel de notre histoire, de nos origines, de la civilisation universelle ? Pour s'expliquer l'orthographe de *ca-pharnaum*, de *cynique*, de *gens*, ils sont obligés de revoir qui fut, et un peu ce que fut, le peuple hébreu, l'athénien, le romain. Instruiront-ils de même : *cafarnaom*, *jens*, *sinique* ou *siniq*, lequel semblera d'origine chinoise ? M. Paul Adam dans le *Journal* a signalé le divorce de races qui menace et ne doit pas se consommer : « Le mot, jadis hiéroglyphe, dessin, symbolise les âges de la pensée qu'il fixe. Retrancher de lui toute une époque en négligeant l'étymologie, en méconnaissant le sens et l'esthétique premiers du signe, c'est démembrer sa longue beauté. Il faut que nous lisions dans nos livres l'idée helléno-latine qui nous forma. Cela est vain ; cela est nécessaire à la cohésion des esprits français issus de peuples divers, et n'ayant pour s'apparenter étroitement que cette communauté d'éducation méditerranéenne. *Pas plus que de l'isolement diplomatique nous ne voulons de l'isolement linguistique.* »

« Ce motif acquiert une force singulière aujourd'hui que se forme une conscience nouvelle et définie de cet organisme merveilleusement fécond qu'est le monde méditerranéen.

« D'autant plus que l'on peut être certain que les nouvelles combinaisons, ne donnant pas l'unique moyen de noter les sons, exigeront une étude à peu près aussi longue, et que les accessoires de M. Ferdinand Brunot (signes diacritiques, accents, cédilles, tildes) ne se retiendront pas sans effort.

« Les étrangers qui veulent apprendre le français l'apprennent tel qu'il est. La véritable difficulté réside dans sa syntaxe, et non dans l'orthographe. La grandeur de la France, les chefs-d'œuvre de sa littérature lui amèneront des adhérents et non pas la suppression de quelques lettres ; témoin l'anglais

si compliqué et si répandu ; témoin M. Michel Bréal, à qui se sont plaintes de la réforme des institutions françaises d'Amérique. »

M. Boissy termine là sa réfutation victorieuse de l'argument phonétique fourni par les réformistes décadents.

Dans la livraison de mai, nous terminerons l'analyse de ce magistral article de l'écrivain de la *Revue hebdomadaire*. Nous y verrons que les autres arguments de MM. Brunot, Meyer et Cie ne tiennent pas plus debout que celui qui s'appuie sur la phonétique.

C. J. MAGNAN.

HYGIÈNE

Monsieur le Directeur,

Les lois de l'Église au sujet du Carême, édictées pour forcer les catholiques à la pénitence, remplissent en même temps les conditions de l'hygiène la plus sage et la mieux entendue. L'abstinence et le jeûne, prescrits après les durs mois de l'hiver durant lesquels tout l'appareil digestif s'est fatigué sur des aliments lourds et fortement excitants, conviennent admirablement pour reposer ces organes surmenés

Puisqu'il est démontré et admis que nous mangeons une trop grande somme d'aliments, que nous mangeons mal ces aliments, il est donc désirable que nous donnions, de ci de là, à notre estomac, quelques moments de repos. On mange mal, qu'est-ce à dire ? L'heure des repas est généralement mal choisie, mal réglée. Tous les jours, au sortir du lit, la première action, après la prière du matin, est de se mettre à table et de prendre un déjeuner solide, lourd et hâtivement préparé. A cette heure matinale, l'estomac, qui n'a rien reçu depuis la veille, est mal disposé à accepter cette charge de vivres ingurgités à la hâte. La sécrétion des sucs salivaires et gastriques, si nécessaires à la digestion, se fait mal et en quantité insuffisante. Les aliments, mal mastiqués et pas assez imprégnés des sucs nécessaires à leur dissolution, irritent les parois de l'estomac et fatiguent beaucoup cet organe. La digestion languit, des gaz se dégagent du produit de cette décomposition faite trop lentement et dans de mauvaises conditions physiologiques. Ces gaz sont de véritables poisons qui causent du malaise par leur trop grande abondance et qui peuvent occasionner des accidents toxiques. A quoi sont dus, en effet, ces indispositions, ces maux de tête, cette lourdeur de tout le système, cette inappétence dont on se plaint si souvent ? C'est dû uniquement à une digestion faite trop lentement par un estomac mal disposé, que l'on a surchargé ou auquel on a donné des aliments qui ne conviennent pas.

Il est difficile de fixer d'une manière générale la répartition des repas dans la journée. L'heure des repas peut raisonnablement se régler d'après l'existence que l'on mène et la santé que l'on a.

On sait que la digestion demande plusieurs heures pour s'accomplir et qu'elle s'accompagne, quand le repas a été un peu précipité ou copieux, de phénomènes, congestion de la face et du cerveau, tendance à la somnolence, etc. : qu'elle se fait mieux quand le repas peut être suivi d'un peu de repos ou d'un exercice modéré, qu'elle est, au contraire, entravée par un exercice violent ou une tension intellectuelle forte.

L'observance de ces conseils éviterait beaucoup de dyspepsies et de gastrites. L'habitude de manger jusqu'à ce que la sensation de la faim soit pleinement satisfaite est des plus funeste à la santé générale. L'estomac, même le plus robuste, ne peut suffire à digérer suffisamment ces masses alimentaires dont on le surcharge, et il en résulte des stases et des pléthores dont souffrent tous les organes. Les vieillards doivent toujours être sobres, mais surtout le soir, et à ce moment, un repas léger est pour eux une règle qui ne souffre aucune exception.

Comme nous le disions tout à l'heure, il est donc très important que, une fois au moins dans l'année, nous puissions nous reposer un peu des abus de la table. La sainte quarantaine arrive donc très à propos et ses préceptes, sous un semblant de rigueur, ne sont que les dictées de la plus sage prudence et de l'hygiène le mieux compris.

J.-G. PARADIS.

Observations et réflexions

Il y a quelques semaines, à la veille de me mettre en route pour mes visites d'inspection, vous me demandiez de vous crayonner mes impressions pédagogiques, quand je serais de retour à la vieille capitale. Après un heureux voyage de près d'un mois, je me fais un plaisir de vous communiquer quelques aperçus de mes observations et réflexions.

Je viens de parcourir, au temps le plus rigoureux de l'hiver, de février à mars, les paroisses situées dans la vallée de la rivière Matapédia, où mon district d'inspection comprend 32 écoles, formant 45 départements, tant élémentaires que modèles.

Dans une lettre-circulaire datée du 15 de janvier dernier, l'hon. Surintendant de l'Instruction publique, s'adressant aux commissaires d'écoles, leur disait les paroles suivantes :

« M. l'inspecteur ira bientôt visiter vos écoles pour constater les progrès réalisés par les élèves sous la direction des instituteurs et des institutrices, et voir si les recommandations qu'il a faites, à sa visite précédente, au sujet des améliorations aux maisons d'écoles, dépendances et mobiliers, etc. ont été mises à exécution. »

« Je vous prie de vous mettre à sa disposition, et de visiter chaque école avec lui pour qu'il puisse vous faire ses observations sur place. Si vous ne pouvez pas tous l'accompagner, au moins vous devez déléguer quelques-uns d'entre vous pour le faire. Il est nécessaire en effet, que vous soyez représentés à chacune de ces visites : c'est la seule manière de vous rendre un compte exact de la tenue de vos écoles. »

Huit jours avant mon départ, j'avais envoyé à chaque secrétaire-trésorier une lettre d'invitation pour MM. les commissaires et M. le curé. Je suis obligé d'avouer que bien peu de commissaires se sont rendus à l'invitation de M. le Surintendant et à la mienne. Sur sept municipalités, un seul président de commission et un secrétaire-trésorier m'ont accompagné aux écoles. M. le curé de Sayabec, un ancien élève de l'École normale Laval, m'a honoré de sa présence, à tous les examens, dans sa paroisse.

Tout pénible que soit l'aveu, je constate que les progrès, en matière scolaire, ne montent pas à une allure vertigineuse dans cette partie de la province, et on semble tenir un compte bien superficiel des avis des autorités, dans maintes circonstances. L'on n'accorde certainement pas à cette question de l'instruction populaire, de l'enseigne-

ment donné par les institutrices, de l'embellissement des maisons d'écoles, du mobilier, des dépendances, etc., toute l'attention que ces sujets méritent.

Je ne m'attarderai pas à rechercher la cause de cette apathie, en remontant en arrière, mais je suis d'opinion que dans bien des cas ce ne sont pas les ressources financières qui manquent, car, dans la Vallée, le commerce des bois est des plus florissant et les banquiers font des affaires d'or.

Il faut cependant admettre qu'il y a de louables exceptions, et pour n'en mentionner que quelques-unes, je citrai les couvents sous le contrôle des commissaires, et dirigés par les SS. du St-Rosaire. Ces maisons sont des modèles tant au point de vue matériel qu'au point de vue de l'enseignement.

Il se rencontre encore un trop grand nombre d'instituteurs non-diplômés. Vous savez la réponse stéréotypée que l'on donne quand l'inspecteur demande des explications : « Pas moyen d'en trouver d'autres. » C'est vrai dans une certaine mesure, surtout quand on attend à la fin d'août et au commencement de septembre pour faire les engagements. Rendus à cette date, les retardataires sont un peu dans la position des Hébreux qui sortaient de leur tente après le lever du soleil, dans le désert : la manne est disparue, et ils sont forcés d'accepter ce qui reste et encore, au risque de perdre toute subvention du gouvernement. Quand les engagements sont faits à bonne heure, que les commissaires offrent un traitement relativement raisonnable, et que la maison d'école est habitable, il leur est toujours facile de faire un bon choix.

On s'étonne parfois de ne pas trouver d'institutrices pour certaines écoles. Je vous avoue que j'ai rencontré, à ce sujet, des cas assez lamentables. Des maîtresses que l'on paye \$100, et quelquefois moins, sont logées dans des maisons inachevées, n'ayant pour elles qu'une petite chambre, pas même de salle à manger, et tellement froide qu'elles sont obligées, durant les mois de l'hiver, de tenir le poêle rouge, jour et nuit, pour ne pas geler. Et encore, dans bien des cas, le bois de chauffage est de mauvaise qualité : du bois franc vert ou du sapin d'abattis à l'écorce toute charbonnée, et ce bois est jeté à la porte de l'école dans un banc de neige.

L'on s'étonnera ensuite que l'inspecteur demande des réparations à ces maisons !

Les mobiliers sont encore bien rudimentaires, dans 9 écoles sur 10 : de longues tables, toutes branlantes sur leurs pattes mal équilibrées, et toutes ciselées par les canifs des générations de gamins qui y ont laissé leur sceau distinctif. Ce renouvellement se fait trop lentement dans cette partie de mon district. Depuis un an, sur 32 écoles, on a remplacé, partiellement, les longues tables d'une salle de classe.

Ce tableau un peu sombre, mais réel, pour ce qui a trait à la responsabilité des commissions scolaires, a, cependant un côté plus attrayant, et je me hâte de le porter à votre connaissance : c'est celui qui concerne le personnel enseignant et la façon dont il s'acquitte de ses devoirs.

À l'automne, la plupart des institutrices se font un devoir d'assister aux conférences pédagogiques : elles y apportent une attention soutenue, et prennent de copieuses notes. Au cours des examens, j'ai eu la preuve que bon nombre s'efforcent de mettre ces avis en pratique. Le tableau de l'emploi du temps est généralement un criterium assez juste pour juger des connaissances de l'institutrice, au sujet du programme d'études, et de sa mise en opération. Beaucoup d'entre elles s'étudient à en suivre les prescriptions aussi régulièrement que le leur permet le milieu où elles enseignent, car il arrive parfois qu'elles sont forcées, bien à regret, de le modifier un peu, suivant les caprices imposés par l'ignorance d'un entourage avec lequel il faut compter pour avoir la paix.

La lecture est généralement bien enseignée ; elle le sera encore mieux, je l'espère quand on aura réussi à faire remplacer les séries de livres de lecture démodés, encore en usage dans plusieurs municipalités, par un bon cours de lecture où la pédagogie a eu son mot à dire : comme, par exemple, celui de l'abbé Lagacé, ex-principal de l'École normale Lavaï.

L'enseignement des autres matières du programme d'études s'améliore petit à petit. Le français et l'arithmétique, entre autres, grâce, un peu aux conférences pédagogiques et beaucoup aux exemples si pratiques de *L'Enseignement Primaire*, s'enseignent d'une façon plus rationnelle qu'autrefois.

J'espère que le jour n'est pas loin où les auteurs de ces cours de mathématiques et de français, mettront en volumes, le fruit de leurs travaux, depuis quelques années, pour en faire bénéficier le personnel enseignant. C'est là un vœu qui m'a été exprimé à maintes reprises au cours de mes pérégrinations inspectoriales. Mais revenons à notre sujet.

Je suis heureux de dire que la plupart des institutrices remplissent leurs devoirs avec conviction et dévouement. Pour preuve de mon affirmation, je sou mets à votre appréciation les notes d'examen que j'ai données à ces institutrices, sur les deux points suivants : mise en opération du cours d'études et succès remportés dans l'enseignement : Excellent : 10 ; Très bien : 9 ; Bien : 12 ; Médiocre : 6 ; Mal : 5 sur un total de 43 institutrices y compris 8 religieuses.

Huit institutrices enseignent encore sans diplôme, ce qui est près d'un quart sur le nombre des laïques.

Avec de la bonne volonté de la part des commissaires, et comptant aussi sur le contingent que l'École normale de Rimouski va bientôt fournir, j'espère que dans peu d'années, nous ne verrons plus d'institutrices non diplômées dans cette localité.

Je fais des vœux pour que les autorités scolaires, dans chaque municipalité, mettent en pratique les sages conseils donnés par M. le Surintendant, et se conforment, dans la mesure du possible, aux lois et règlements scolaires, en améliorant les maisons d'écoles, afin d'en faire des *cages dorées* capables d'attirer les enfants, et en retenant les services d'institutrices bien recommandées. Ce sont là des devoirs pour eux, et ils ne sauraient négliger les moyens à leur disposition pour atteindre ce but sans forfaire à la part de responsabilité qui leur incombe, relativement à la formation morale et intellectuelle de nos enfants.

G.-E. MARQUIS.

Inspecteur d'écoles.

N. B.—Une remarque avant de clore cette conférence. Dans tout ce district, il n'y a pas une seule école dirigée par un maître. A maintes reprises, des citoyens soucieux non seulement des intérêts de leurs enfants, mais aussi de ceux des municipalités et surtout de la formation intellectuelle des garçons d'aujourd'hui, ont déploré cette lacune. Dans une prochaine causerie je reviendrai sur ce sujet et vous donnerai certains renseignements qui, je l'espère, sauront vous intéresser, de même que les lecteurs de *L'Enseignement Primaire*.

G.-E. M.

VERS LE PASSÉ

Femmes du Canada (suite et fin)

DIVERSES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Les dames du Sacré-Cœur arrivèrent en 1842 ; les sœurs de Sainte-Croix, en 1847 ; les sœurs de Saint-Joseph, en 1851 ; les sœurs de la Présentation, en 1853 ; les religieuses de Jésus-Marie, en 1855 ; les sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie, en 1892.

Les dames du Sacré-Cœur ont un magnifique établissement au Sault-au-Récollet ; les religieuses de Jésus-Marie dirigent avec succès le beau couvent de Sillery, près de Québec, et toutes ont trouvé un vaste champ à leur zèle. Mais les sœurs de la Présentation semblent particulièrement sympathiques au peuple canadien. De la jeune ville de Saint-Hyacinthe, où elles s'établirent à leur arrivée, elles se sont répandues de tous côtés et la maison-mère grandit sans cesse.

Les sœurs de Lorette, établies à Toronto, sont venues d'Irlande ; les filles du Cœur immaculé de Marie, les sœurs de l'École de Notre-Dame nous sont venues des États-Unis, et aussi, croyons-nous, les sœurs de Saint-Joseph qui dirigent à Hamilton les écoles séparées.

En 1843, trois Canadiennes, enfants du peuple, fondèrent, à Longueuil, une nouvelle congrégation enseignante. Une humble maison du village en fut le berceau, mais dès l'année suivante les sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie comptaient une centaine d'élèves, et maintenant ces religieuses canadiennes sont répandues jusqu'au golfe du Mexique, jusqu'aux rives de l'océan Pacifique, et partout la splendeur de l'estime publique les entoure. La congrégation des sœurs de Sainte-Anne, fondée à Vaudreuil en 1850, s'est aussi rapidement et magnifiquement développée. A Nicolet, à Rimouski, à St-Hyacinthe et à Buckland il s'est formé d'autres congrégations uniquement vouées à l'enseignement. Ajoutons que les établissements d'éducation catholiques et français qui se développent en dehors de nos frontières sont dus en grande partie aux sacrifices de la province de Québec. Les sœurs de l'Assomption et les sœurs Grises de Nicolet ont même des missions dans les régions polaires. A la demande de Mgr Grandin, ces religieuses canadiennes sont allées partager les souffrances et les labeurs des Fidèles Compagnes de Jésus venues de France. « Elles réussissent très bien auprès des petits sauvages, et formeront à la longue l'épouse et la mère chrétiennes. » Toutes les religieuses vont à leur tâche allègrement. Former des catholiques, des femmes de devoir, voilà ce qu'elles veulent avant tout. L'éducation est profondément chrétienne, et dans nos couvents le travail manuel est en honneur. Aux Ursulines, à Ville-Marie et dans les autres grands pensionnats, l'étude des deux langues du pays est obligatoire, et rien n'est négligé pour mettre l'instruction en harmonie avec les besoins intellectuels de l'époque. Aux élèves qui auront à gagner leur vie, on enseigne la sténographie, la télégraphie, la clavigraphie. Le gouvernement n'a de contrôle que sur les maisons qu'il subventionne. L'éducation supérieure ne relève aucunement de l'État et les diplômes sont distribués par les couvents.

LAURE CONAN.

Note du Directeur.—A la liste des communautés religieuses fondées au Canada, ajoutons celles des Sœurs de la Providence, établie à Montréal par Mme Gamelin il y a plus de cinquante ans. Cette institution admirable administre une foule d'œuvres des plus importantes. Celle des Sœurs Grises fondée à Montréal en 1747 par Mme d'Youville. Un rameau de ce bel arbre, transplanté à Québec il y a plus d'un demi-siècle, est devenu à son tour une plante gigantesque protégeant de son ombre bienfaisante des milliers d'enfants et de vieillards.—Le Bon Pasteur de Québec, qui occupe dans l'enseignement et dans les œuvres de charité, une place considérable.

Parmi les communautés religieuses récemment arrivées de France, notons les Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, les Filles de Jésus et les Sœurs de la Sagesse.

DOCUMENTS OFFICIELS

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province
de Québec, 1905-1906

Département de l'Instruction publique

Québec, 30 janvier 1907.

L'Honorable M. Rodolphe Roy,
Secrétaire de la Province,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre mon rapport sur l'état de l'Instruction publique dans la Province pour l'année scolaire qui s'est terminée le 30 juin 1906, en vous priant de le présenter à la Législature.

L'année a été fructueuse, et j'ai de la satisfaction à signaler les principaux événements qui l'ont marquée au point de vue pédagogique.

Je mentionnerai d'abord deux arrêtés ministériels importants. Le premier, en date du 2 décembre 1905, a trait aux gratifications décernées aux municipalités scolaires. Le comité catholique du conseil de l'Instruction publique adopta dans sa séance de septembre 1905, sur proposition du Surintendant, une résolution à l'effet de prier le gouvernement de donner, à titre d'encouragement à chaque district d'inspection, une certaine somme qui serait distribuée aux cinq municipalités scolaires rurales les plus méritantes, d'après les points qui leur seraient accordés par l'inspecteur d'écoles. Ces points devant être distribués suivant :

1. L'état de la maison et du mobilier scolaire ;
2. Le progrès des élèves ;
3. Le traitement des instituteurs et institutrices, à condition qu'il ne soit pas inférieur à \$100.

Le gouvernement voulut bien ratifier cette recommandation et alloua une somme de \$10,000.00 pour les fins de ce concours, convaincu lui aussi que cette mesure aurait pour effet de stimuler le zèle des commissions scolaires et de faire progresser de plus en plus la cause de l'éducation.

L'année scolaire étant déjà avancée lors de l'adoption de l'arrêté en conseil, le concours entre les municipalités ne put avoir, l'an passé, tout l'effet qu'on en pouvait attendre. L'année scolaire courante en fera mieux voir les avantages et mieux apprécier l'utilité. Toutefois l'influence de cette décision s'est fait sentir d'une manière appréciable dans le deuxième semestre de l'année scolaire. Entre autres inspecteurs, M. L. Bergeron dit dans son rapport que les gratifications accordées aux municipalités les plus méritantes sont hautement appréciées. Cette heureuse innovation a produit d'heureux résultats et plus de dix municipalités de son district se sont imposé des dépenses très fortes afin d'améliorer leur matériel scolaire et d'obtenir une des récompenses promises.

L'inspecteur Kerr a constaté la même chose dans son district d'inspection de Gaspé et de Bonaventure.

Le second arrêté ministériel, portant la même date que le premier, a pour but de récompenser les personnes qui se livrent à l'enseignement dans cette province en accordant une prime annuelle de \$15 à celles qui ont enseigné plus de 15 ans sous le contrôle des commissaires d'écoles, et une prime de \$20 à celles qui ont professé au-delà de 20 ans. Une somme de \$12,500 sera ainsi distribuée annuellement aux instituteurs et institutrices aussi longtemps qu'ils resteront dans l'enseignement.

Il n'y a pas de doute que cet acte de générosité de la part du gouvernement est très favorablement apprécié par les membres du corps enseignant.

Si, à cette somme de \$10,000, on ajoute celle de \$14,000 déjà accordée depuis plusieurs années à titre de gratification aux instituteurs et institutrices qui se distinguent le plus dans l'enseignement, cela forme une somme de \$24,000 dont profitent personnellement les titulaires laïques de nos écoles primaires.

CONGRÈS PÉDAGOGIQUES

Je dois mentionner en premier lieu le congrès des institutrices qui s'est tenu, l'été dernier, à Trois-Rivières. Il était bien temps que vint pour l'importante région trifluvienne son tour de voir ses nombreuses institutrices mises à même, comme celles des autres diocèses, de profiter de ces grandes assises pédagogiques, qui sont désormais et fort heureusement l'une de nos institutions très intéressantes et très utiles.

Les révérendes Dames Ursulines qui depuis plus de deux siècles sont établies à Trois-Rivières et y font bénéficier les générations successives de leur dévouement, de leur expérience dans l'enseignement et de toutes les aimables qualités qui marquent l'éducation qu'elles donnent, avaient bien voulu recevoir chez elles les institutrices qui étaient venues assister au congrès. Elles ont rendu par cet acte d'hospitalité généreuse un nouveau service à la cause de l'Instruction publique et je les en remercie.

Les institutrices laïques suivirent en grand nombre les diverses réunions du congrès auquel assistaient aussi beaucoup de religieuses de congrégations enseignantes.

Le programme de ce congrès fut à peu près le même que celui des congrès tenus dans les autres diocèses les années précédentes. Chaque jour, du lundi 13 août au samedi 18 août, trois séances réunissaient les congressistes. D'habiles professeurs de Québec et de Montréal traitèrent en ces séances des sujets de pédagogie les plus importants : la langue maternelle, le parler français, le dessin, l'arithmétique, la géographie, l'agriculture, etc., et M. le chanoine H. Baril, V. G., voulut bien donner une de ces conférences sur l'enseignement du catéchisme. Sa Grandeur Mgr Cloutier, évêque de Trois-Rivières, fit preuve du plus vif intérêt pour le succès de cette réunion pédagogique en assistant aux séances et en adressant plusieurs fois la parole pour donner les meilleurs conseils.

Ces réunions ont eu le plus grand succès comme les précédentes et les institutrices les ont suivies avec grand intérêt et grand profit. Cette entente parfaite qui existe entre l'Église et l'État pour assurer la réussite de ces assemblées annuelles et l'intérêt que témoignent ces deux autorités, civile et religieuse, pour répandre les méthodes d'enseignement les plus pratiques, ne peuvent que produire le plus grand bien chez les titulaires de l'enseignement, leur faire estimer davantage leur profession si noble et leur inspirer un courage nouveau pour accomplir leur tâche pénible et parfois ingrate.

Lorsqu'on connaît les bienfaisants résultats des conférences pédagogiques qui se font chaque année tantôt dans un diocèse, tantôt dans un autre, on se prend à regretter qu'elles ne puissent avoir lieu tous les ans dans chaque diocèse de notre province.

C'est pourtant ce qui se fait, sans que le public le sache assez, dans nos communautés enseignantes. Une partie des vacances annuelles, en effet, se passe dans ces institutions à étudier l'art de l'enseignement.

Les journaux ont signalé l'été dernier ce qui s'est fait dans la Congrégation de Notre-Dame, en sa maison du Mont-Ste-Marie, à Montréal. Les religieuses de la Congrégation qui s'étaient réunies en aussi grand nombre que possible ont eu l'avantage d'assister à deux séries de conférences. La première concernait chacune des matières de classe, arithmétique, géographie, etc., et les conférences sur ces sujets étaient ordinairement données par des religieuses expérimentées. La seconde série comprenait des conférences sur des sujets généraux, par exemple, sur la formation littéraire, sur l'organisation disciplinaire de l'école, etc., et ces conférences étaient faites par des ecclésiastiques très distingués du clergé de Montréal.

Les choses ne peuvent sans doute se faire aussi en grand dans toutes les communautés enseignantes. Mais ce qui est certain, c'est que chez toutes ces institutions enseignantes, les Frères et les Sœurs ont l'avantage de recevoir chaque année des leçons sur les matières d'enseignement et sur la manière de les bien enseigner.

Quoique les universités et les collèges qui y sont affiliés ne soient pas sous le contrôle du département de l'Instruction publique, nos écoles primaires sont néanmoins le sentier tracé à la jeunesse écolière pour y arriver et, comme Surintendant, je ne saurais passer sous silence les efforts que tous déploient

pour arriver à une efficacité plus grande des études classiques proprement dites. Aussi suis-je heureux de dire que cette activité pédagogique que je viens de signaler et qui se manifeste chaque année dans le personnel enseignant, laïque et congréganiste, de nos écoles primaires existe également chez les professeurs de l'enseignement secondaire. De temps en temps, en effet, un congrès réunit à l'Université Laval les professeurs de nos séminaires et de nos collèges affiliés à cette institution. L'un de ces congrès de l'enseignement secondaire s'est tenu encore à Québec au mois de juin dernier. Il est venu à la connaissance du public que l'on y a pris des résolutions utiles pour l'amélioration des études et les règles des examens : ces échanges de vues entre les professeurs sur les méthodes d'enseignement et en général sur les grandes questions de la formation de la jeunesse, n'ont pu avoir que les meilleurs résultats.

Les amis de l'éducation, et tout le monde en est, ne sauraient manquer d'apprécier à sa haute valeur le zèle et le dévouement qui animent notre corps enseignant tout entier pour l'amélioration des méthodes d'enseignement et en général pour le progrès bien entendu de l'Instruction publique. Parmi ces gens de métier qui ont pour eux l'expérience des années et le sentiment très vif de leur responsabilité vis-à-vis les familles, l'Église et l'État, personne n'a l'idée de proposer je ne sais quelles expériences aventureuses en matière de pédagogie. Nous sommes assurés que le progrès se fait dans des conditions de prudence et de sagesse qui sont les meilleures garanties de notre avenir national.

De leur côté, les inspecteurs d'écoles continuent à donner leurs conférences pédagogiques qui ont pour but, comme on sait, de renseigner les titulaires de nos écoles sur leurs devoirs et les meilleures méthodes à employer pour réussir dans l'enseignement. Les inspecteurs catholiques et protestants sont unanimes sur l'efficacité de ces conférences. Je citerai en particulier l'opinion de M. Nansot, un de nos inspecteurs les plus judicieux et les plus compétents, qui signale l'empressement et le zèle qu'apportent toutes les institutrices pour mettre en pratique les conseils qu'il leur donne ; aussi l'opinion de M. J.-N. Kerr, qui dit qu'après les réunions pédagogiques de l'automne les institutrices obtiennent de meilleurs résultats dans leurs écoles ; l'opinion de MM. McCutcheon et McOuat. Celui-ci dit que les conférences ont réuni un nombreux auditoire : quatre-vingt-quinze pour cent des institutrices engagées y ont assisté. Voici un exemple à signaler : à Grande-Entrée, l'une des îles de la Madeleine, l'inspecteur Ballantyne dit que la conférence qu'il donna à cet endroit fut suivie par les instituteurs et les institutrices de tous les arrondissements scolaires des îles, quelques-uns d'entre eux ayant eu à parcourir plus de 50 milles pour s'y rendre.

Je me reprocherais, dans cette courte revue des événements pédagogiques de l'année, de passer sous silence un autre fait très intéressant et qui nous doit faire estimer de plus en plus l'avantage que nous avons dans ce pays, de voir nos institutions congréganistes se dévouer avec intelligence à la formation de l'enfance et de la jeunesse, concurremment avec le personnel laïque, dont

on ne pourrait non plus trop vanter le dévouement et l'application zélée à sa tâche si rude et si noble. Ce dont je veux faire mention ici, c'est l'initiative que prenaient l'été dernier les révérendes Dames du Sacré-Cœur de Montréal, d'ouvrir une école du soir indépendante. Une couple de cents jeunes filles dont les études ont été insuffisantes et qui passent la journée à travailler dans les bureaux ou les ateliers ont suivi ces cours du soir, et cette assistance si considérable démontre bien l'opportunité de l'œuvre que les Dames du Sacré-Cœur ont voulu ajouter à celles qu'elles produisaient déjà.

La tenue de cette école du soir ne peut avoir que les meilleurs résultats pour les jeunes Montréalaises qui souffrent de l'insuffisance de leur instruction et ont trouvé ainsi d'une façon inattendue et si heureuse le moyen d'y suppléer.

ÉCOLE NORMALE DE RIMOUSKI

Je ne saurais attendre à l'année prochaine pour signaler l'ouverture de la nouvelle école normale de Rimouski, sous la surveillance des révérendes Dames Ursulines, quoique cet événement remarquable n'appartienne pas à proprement parler à l'année 1905-06.

Appelées par l'évêque de Rimouski, Mgr Blais, à fonder un pensionnat pour l'éducation des jeunes filles, ces institutrices de marque que sont les filles de Sainte-Angèle acceptèrent en même temps la tâche lourde mais patriotique d'enseigner à l'école normale que le gouvernement voulait fonder à cet endroit. Cette école normale s'est ouverte en septembre dernier et, dès les premiers jours, cinquante jeunes filles s'inscrivaient pour en suivre les cours. C'est un début rempli d'espérance pour l'avenir et un bienfait pour l'immense et importante région de Rimouski et de la Gaspésie, car cette institution répond au besoin de l'heure actuelle.

La maison construite par les Dames Ursulines a fort belle apparence. Située sur un terrain élevé et spacieux; don généreux de l'évêque du diocèse, elle fait face au fleuve Saint-Laurent, large de dix lieues en cet endroit. L'air qu'on y respire est des plus salubres et le paysage des plus grandioses. A l'intérieur de la maison les salles de classe sont vastes, bien ventilées et bien éclairées. L'ameublement est très moderne et l'école fait honneur non seulement aux Dames Ursulines, mais aussi à la ville de Rimouski et au riche territoire qui est appelé à bénéficier de l'enseignement pédagogique qui y sera donné. Sous la direction d'un principal instruit et dévoué, M. l'abbé Ross, elle ne manquera pas de produire d'heureux résultats. (*A suivre*)



Bureau central des Examineurs catholiques

INSTRUCTIONS AUX PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE SUBIR L'EXAMEN CETTE ANNÉE.

Québec, 11 mars 1907.

L'examen des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement aura lieu, cette année, les 25, 26, 27 et 28 juin prochain. Il n'y a que les aspirants au diplôme académique qui commenceront à subir l'examen le mardi, 25 juin ; tous les autres, c'est-à-dire les candidats aux brevets élémentaire et modèle, ne commenceront leur examen que le lendemain, mercredi, 26 juin.

Le programme de l'examen pour les différents brevets est exactement le même que celui de l'année dernière. Ce programme se trouve dans le « Manuel de l'Institut catholique » et dans les « Règlements refondus du comité catholique », ouvrages qui ont été distribués par le gouvernement à toutes les maisons d'éducation de la Province.

La seule modification apportée aux règlements, depuis l'an dernier, se rapporte à l'histoire du Canada. Le maximum des points alloués à cette matière était de 8 seulement, et il suffisait d'en conserver 3 pour passer sur ce sujet ; à l'avenir, 10 points seront alloués à l'histoire du Canada et le minimum qu'il faudra conserver sera 5. Il est donc nécessaire que l'on se prépare avec plus de soin que par le passé sur cette branche importante du programme.

L'examen se fera dans les localités suivantes : Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Joliette, Baie-Saint-Paul, Carleton, Farnham, Fraserville, Havre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Percé, Pointe-aux-Ésquimaux, Fort-Coulonge, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Ferdinand-d'Halifax, Saint-Jovite, Sainte-Marie-de-Beauce, Victoriaville, Maniwaki et Rivière-au-Renard. Ce dernier endroit a été substitué à Tadoussac, en vertu d'une résolution adoptée par le comité catholique, à sa session du 9 mai dernier.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit, AU MOINS TRENTE JOURS AVANT L'ÉPOQUE FIXÉE POUR L'EXAMEN, c'est-à-dire AVANT LE 25 MAI, en informer le secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après : 1° Un certificat de moralité signé par le curé ou le desservant de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen ; 2° Son extrait baptistaire ; 3° La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire (*primaire élémentaire*), de \$4.00 pour le diplôme modèle (*primaire intermédiaire*) et de \$5.00 pour le diplôme académique (*primaire supérieur*).

Pour être admis à l'examen, les garçons devront avoir au moins dix-huit ans révolus au premier d'août prochain, et les filles seize ans à cette même époque. On voudra bien ne pas oublier qu'il est tout à fait inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on n'a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central :

« (Nom de la localité et date) »

« Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

« Monsieur,

« Je soussigné . . . (*écrire ses nom et prénoms*), né . . . à (*indiquer l'endroit*), le . . . (*donner la date*), domicilié . . . à (*donner le lieu de la résidence de ses parents*), com-
 « té de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me pré-
 « senter à (*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*), afin de
 « subir l'examen en (*dire si c'est en français ou en anglais, ou dans ces deux langues*),
 « pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous
 « transmettre la somme de \$ (*mettre le montant des droits d'examen exigés*) et le cer-
 « tificat de moralité du curé (*ou desservant*) de ma paroisse, ainsi que mon extrait
 « baptistaire.

« Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (nom du bureau de poste). »

(Signature de l'aspirant).

Le certificat de moralité doit être dans les termes suivants :

« Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (les nom et prénoms du candidat) pendant (dire le nombre d'années ou de mois), que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et j'affirme que je crois qu'il est intègre et consciencieux (ou consciencieuse).

(Signature du curé ou du desservant de la paroisse).

Les candidats qui ont été ajournés pour quelques matières, à l'examen de juin dernier, de même que ceux qui ont échoué complètement, devront renouveler leur demande d'admission à l'examen de juin prochain et l'accompagner d'un nouveau certificat de moralité signé par le curé. Ils ne sont pas tenus cependant de transmettre un nouvel extrait baptistaire. Ces aspirants sont obligés d'envoyer au secrétaire \$1.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme élémentaire, \$1.50 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme modèle, et \$2.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme académique. Ils ne devront pas oublier de mentionner le numéro d'ordre qui leur avait été assigné. Ces aspirants feront leur demande comme suit :

« (Nom de la localité et date).....

« Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

« Monsieur,

« Je, soussigné... (écrire ses nom et prénoms), né... à (indiquer l'endroit), le (donner la date), domicilié... à (lieu de la résidence de ses parents), comté de (nom du comté), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter de nouveau à (écrire le nom de la localité où l'on désire se rendre pour l'examen), afin de reprendre mon examen de l'année dernière pour le brevet d'école (élémentaire, modèle ou académique), en (français ou en anglais, ou dans ces deux langues). Je vous envoie ci-inclus la somme de \$ (mettre le montant exigé pour reprendre son examen), un nouveau certificat de moralité de mon curé (voir la formule de certificat ci-dessus), ainsi que l'avis que vous m'avez adressé au mois d'août dernier (envoyer cet avis).

« Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (nom du bureau de poste). Mon numéro, l'an dernier, était (mettre le numéro). »

(Signature de l'aspirant).

Les candidats qui, l'an dernier, ont échoué pour la première fois sur moins du quart des matières n'auront à subir l'examen que sur celles mentionnées dans l'avis que je leur ai adressé au mois d'août dernier.

Les personnes qui n'ont pas réussi à avoir leurs diplômes en 1898 ou les années suivantes jusqu'en 1905 et qui n'ont pas encore subi une seconde épreuve devront, si elles se présentent devant le Bureau au mois de juin prochain, payer le droit d'examen en entier et être interrogées sur toutes les matières du nouveau programme, comme si elles subissaient l'examen pour la première fois.

Je prie instamment toutes les personnes qui doivent se présenter à la prochaine session du Bureau de m'envoyer LE PLUS TÔT POSSIBLE leur demande d'admission, accompagnée de tous les documents requis. Tout candidat en règle recevra une carte d'admission à l'examen.

On voudra bien faire recommander les lettres contenant de l'argent et l'on est prié de ne pas envoyer de timbres-poste pour payer le droit d'examen.

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les aspirants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens et ils me rendront par là même un service signalé.

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau central des Examinateurs catholiques.

DOCUMENTS SCOLAIRES

Le travail

RÉSUMÉ D'UNE CONFÉRENCE DONNÉE PAR M. J.-P. LABARRE, À L'ÉCOLE NORMALE
JACQUES-CARTIER, DEVANT L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.—(Janvier 1907)

Le travail n'est pas une forme quelconque d'activité ; il suppose d'abord la recherche d'une utilité ; ensuite, l'effort, la contention, la peine. Cette peine trouve sa compensation non seulement dans le résultat utile qui la suit, mais dans l'acte même que l'on accomplit. Voilà pourquoi vivre est un plaisir, car vivre c'est agir.

Dans l'homme, au point de vue physiologique comme au point de vue mental, la vie est un ensemble de puissances en acte ou en train de passer en acte. Les tissus dont notre corps est composé sont constamment en opération ; le sang qui circule en nous ne laisse pas à notre cœur une seule minute de repos depuis le premier instant de notre existence jusqu'à notre mort. La mort est une cessation d'activité de la part de notre organisme.

Le travail est naturel à l'homme, c'est une loi organique de notre nature. La faute d'Adam n'a pas fait naître la loi du travail, mais elle l'a modifiée en substituant la douleur et la fatigue au plaisir et à la facilité.

L'oisiveté est un état contre nature. Elle attire en outre sur sa victime des maux incalculables. « Elle blesse son enfance, elle flétrit sa jeunesse, elle brise sa virilité, elle attache à toutes ses puissances le déshonneur de la stérilité. » Lorsque les besoins impérieux de la vie pressent le paresseux, il perd tout sentiment de dignité et il implore de la pitié des hommes le morceau de pain qu'il n'a pas le courage de demander au travail.

Le travail est le principe de notre bien-être, de notre perfection et de notre gloire, car toute chose tire sa perfection de l'accomplissement de sa loi. D'où vient la beauté de l'univers sinon de ce que toutes les créatures, travaillant à leur manière, accomplissent la loi de leur existence.

Nous avons besoin du travail pour satisfaire nos besoins physiques, intellectuels et moraux. C'est par le travail que l'homme se procure des aliments pour se nourrir, des habits pour se vêtir, des armes pour se défendre. Rien ne s'offre à nous sous une forme commode et préparée à nos besoins. Notre âme enveloppée de ténèbres, doit chercher la vérité, qui est son aliment, par un travail incessant. Nécessaire au bien-être et à la science, le travail l'est encore à la vertu, qui est le travail par excellence. L'âme et le corps ont besoin du travail ; par lui l'un et l'autre se régénèrent et se fortifient. Le repos, disait le docteur Dupuytren, c'est la mort. Le travail prolonge la vie, il en fait supporter les épreuves et apprécier les bienfaits ; il aplanit la voie que suivra l'humanité triomphante marchant à la conquête de ses destinées.

La société ne peut subsister que par un échange de services : or ces services réciproques, les hommes ne peuvent se les rendre que par le travail. Le paresseux est une charge et souvent un danger pour la société. L'histoire nous montre que le travail a toujours été le gage de la prospérité des nations, et l'oisiveté, le signe précurseur de leur ruine.

C'est au travail que Démosthène doit ses chefs-d'œuvre, et Virgile, son charme intarissable. Les créations incomparables de Bossuet sont dues à son travail autant qu'à son génie.

Des raisons multiples font à l'instituteur un devoir de consacrer à l'étude les moments que ses autres obligations laissent libres. Les connaissances variées qu'il doit communiquer à ses élèves nécessitent chez lui un savoir très étendu ; l'éducation qu'il doit donner à leurs facultés exige qu'il soit psychologue, moraliste et pédagogue.

Il doit préparer les enfants pour leur avenir social : il lui est alors nécessaire de connaître encore l'histoire, la philosophie de l'histoire qui nous montre une chaîne interrompue de causes et d'effets, qui tourne au profit de l'avenir l'expérience du passé; l'économie sociale et la sociologie qui s'occupent de l'organisation, de la constitution, du développement des conditions d'existence des sociétés.

L'éducation des facultés doit être simultanée, car l'homme, comme le dit Malebranche, est un être qu'on ne peut toucher en quelque endroit sans le remuer tout entier.

L'éducation physique, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale doivent marcher de pair. Elles exigent de nous un travail incessant, étant donné la diversité d'aptitudes et de caractères des enfants et des jeunes gens. En offrant à ces personnalités différentes le même enseignement, le maître ne doit pas les diriger toutes par les mêmes moyens, afin qu'elles développent toutes leurs ressources : leur attention, leur mémoire, leur raison, leur sensibilité, leur volonté.

Sans attention, les plus beaux talents mêmes ne produisent rien. C'est le défaut d'attention que Bossuet blâmait dans son royal élève. Le grand secret pour rendre les enfants attentifs, c'est de les intéresser, et cela exige une sollicitude continuelle de la part du maître. Ce que l'attention aide à saisir, la mémoire le conserve. Il faut surtout former avec les enfants des hommes de bons sens et de volonté. Apprendre à raisonner, c'est la plus haute instruction, comme apprendre à vouloir est l'éducation la plus haute.

Des exemples remarquables montrent qu'une remarquable culture d'intelligence peut s'allier à la faiblesse du caractère et à la perversité du cœur.

Tous les nobles sentiments doivent être développés chez l'enfant : Respect pour l'autorité, l'âge, le mérite, l'infortune ; reconnaissance, dignité personnelle, amour du bien, de la famille, de la patrie, de l'Église, de Dieu.

Il faut aussi communiquer aux enfants l'amour du travail qui les fera réussir dans la vie ; pour cela il faut de la part du maître, l'exemple qui entraîne et la parole qui persuade.

L'essentiel est le vouloir, le faire vient ensuite aisément. Qui veut, peut. L'histoire nous fournit une foule d'exemples d'hommes qui doivent leurs succès à leurs talents. « Ce siècle appartient à l'énergie » : plusieurs échouent avec de la science et du talent qui réussiraient avec plus de détermination.

Il faut donc travailler, et le succès nous attend tôt ou tard. « Mais, comme le dit Pasteur, ce grand travailleur, que nos efforts soient plus ou moins favorisés par la vie, il faut, quand on approche du grand but, être en droit de se dire : « J'ai fait ce que j'ai pu. »

Le professeur en classe

RÉSUMÉ D'UNE CONFÉRENCE DONNÉE PAR M. ACHILLE GOULET, INST., À L'ÉCOLE NORMALE LAVAL, DEVANT L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUE DE QUÉBEC, JANVIER 1907.

Le professeur est, sans contredit, le cœur et l'âme d'une classe. Aussi, quelle responsabilité pour lui s'il n'est pas ce qu'il doit être : *Un maître aussi parfait que possible !* car, ne l'oublions pas, les enfants sont observateurs et il arrivera que le maître qui ne s'observe pas soigneusement, perdra bientôt la confiance de ses élèves.

Diriger une classe avec succès, est un travail bien plus compliqué et bien plus difficile que de faire l'éducation d'un seul élève, mais en revanche, les résultats sont plus sensibles, plus satisfaisants.—En effet, dans une classe, 20 ou 30 élèves profitent de l'enseignement d'un maître commun. Les questions du maître, les réponses des élèves, etc., rendent la classe vivante.

De là une émulation louable qui est propre à produire d'heureux résultats. Mais pour en arriver là, il faut une sérieuse préparation de la classe, oui, ne l'oublions pas. Le principal devoir d'un bon maître est, *La préparation de la classe*. Préparer sa classe, voilà ce qui assure le succès. Il faut savoir beaucoup pour enseigner peu, et si peu que l'on doive communiquer à ses élèves, il faut une préparation très sérieuse. Le fermier prépare avec grand soin la terre afin de s'assurer une bonne récolte. Ainsi le professeur préparera soigneusement sa classe afin d'arriver à des résultats satisfaisants.

Si le cultivateur prépare soigneusement la terre, il n'oublie pas les semences, il les choisit avec soin, et donne à chaque lopin de terre la semence qui lui convient. Ainsi agira le bon professeur : il choisira avec le plus grand soin les matières propres à son cours. Il faut présenter les matières d'une façon agréable, attrayante, afin que l'élève accepte avec plaisir ce pain de l'intelligence qu'il acceptera avec bonheur si l'instituteur sait le lui présenter agréablement. Pour cela, il faut beaucoup de variété dans les travaux de la classe.

La variété des travaux est indispensable parce qu'elle chasse la monotonie et prévient la dissipation.

Dans une classe bien tenue, il n'y a pas ou peu de paresseux. Les questions et les démonstrations du professeur s'adressent à tous, l'attention est soutenue du commencement à la fin de la classe.

Il n'est pas dans mon intention de vous parler des différentes méthodes que vous connaissez, du reste, et que vous employez avec suite et précision pour l'avancement de vos élèves. Ces méthodes sont analytiques ou synthétiques, inductives ou déductives ou combinées selon les circonstances. C'est au professeur à décider quelle méthode il emploiera pour les différentes sciences à enseigner. N'oubliez pas cependant que le professeur ne doit jamais être l'esclave d'une méthode, ni se hasarder à enseigner les différentes branches que comporte un programme à l'aide d'une seule et unique méthode. Tous les chemins mènent à Rome—C'est vrai, mais les uns sont moins longs, plus agréables et plus faciles que les autres.

L'intelligence du professeur lui dira donc quel chemin prendre pour arriver à de bons résultats et, du choix judicieux qu'il fera de la méthode requise, dépendront son pouvoir et ses succès dans l'enseignement.

Un mot cependant de la méthode inductive, qui est la mieux appropriée au jeune âge, et toujours fertile en heureux résultats. Cette méthode, plus que toute autre, jette la lumière dans l'intelligence du petit peuple qui demande avec avidité à être éclairé, à s'instruire.

Nous irons donc du simple au composé, nous serons clairs dans notre enseignement, nous captiverons l'intérêt et l'attention des élèves, nous leur ferons aimer l'étude et en agissant ainsi, nous développerons l'intelligence des écoliers et le succès répondra à nos efforts.

(A suivre)



MÉTHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Le maître (ou la maîtresse).—Mes enfants, nous allons préparer le devoir de rédaction que vous aurez à faire sur le sujet suivant : *Ce qui rend les petites filles gentilles.*

Que fit un jour une dame riche ?

« Un jour de Ste Catherine, une dame riche vint visiter une école de petites filles dans un village. Elle apportait des récompenses aux enfants qui avaient été sages.

Quelle était la plus belle récompense ?

Parmi ces récompenses se trouvait un livre rempli de belles images qui attirait les regards des petites filles.

Que dit la dame ?

Je le donnerai à la plus gentille, dit la dame.

Que pensèrent les petites filles ?

Toutes les petites filles se redressèrent, parce que chacune s'imaginait qu'elle était plus gentille que les autres et que le beau livre lui était destiné.

Comment fit-on pour trouver la plus gentille ?

La dame les fit toutes passer une à une devant elle. Comme c'était jour de fête, elles avaient toutes mis leurs habits des dimanches.

Que remarqua la dame ?

Mais la robe de l'une était tachée ou déchirée, les cheveux de l'autre étaient en désordre.

Celle-ci avait sa ceinture mise de travers, son col fripé, ses mains malpropres ; celle-là, les souliers couverts de boue, la figure barbouillée.

Que dire de Georgette ?

Parmi toutes ces petites filles, il y en avait une qui se tenait en arrière, elle s'appelait Georgette.

Georgette avait-elle une belle robe ?

La mère de Georgette était pauvre, et n'avait pu depuis longtemps lui

Comment était la vieille robe de Georgette ?

acheter une robe neuve ; de sorte que la petite fille n'en avait qu'une qui lui servait pour la semaine et pour les dimanches.

Elle était raccommodée en plusieurs endroits ; mais les pièces avaient été si bien rapportées qu'il est à peine si on les apercevait.

Que remarqua la dame en voyant Georgette ?

La dame les voyait bien pourtant ; mais elle voyait en même temps que la figure et les mains de Georgette étaient bien lavées, ses cheveux soigneusement peignés, ses chaussures parfaitement propres.

A qui la dame donna-t-elle le livre, et que dit-elle ?

La dame embrassa Georgette et lui remit le livre en disant : Ce qui rend les petites filles gentilles, dit-elle aux autres, ce n'est pas une belle robe neuve, ou une belle ceinture ou de beaux rubans, c'est la propreté sur elles et sur leurs habits. »

—Après avoir conté le fait, on le fait reprendre par les enfants au moyen des questions en marge ou d'autres semblables, en les multipliant au besoin pour que les élèves expriment bien les détails nécessaires.

Lorsqu'on s'est assuré que l'histoire est comprise, on dicte alors un canevas comme le suivant qui aidera les élèves à faire leur rédaction.

CANEVAS.—Une visite à l'école... récompenses pour les plus sages... le beau livre pour la plus gentille... vanité de presque toutes les petites filles... comment on fait pour trouver la plus gentille... les toilettes... la petite Georgette... sa modestie... sa toilette... Georgette reçoit le beau livre... ce qui rend les petites filles gentilles.—

Si ce canevas n'est pas assez détaillé, il est facile de le détailler davantage ; mais il faut prendre garde de ne rien laisser à faire aux élèves. Le canevas est destiné à les guider et les aider dans le travail personnel qu'ils ont à faire pour narrer le fait qu'ils ont entendu raconter ou dont ils ont été témoins.

Il sera facile de transformer Georgette en petit Georges et la dame en monsieur dans une école de garçons.

Dans une école mixte, les petits garçons et les petites filles pourront traiter le sujet chacun à leur manière.

H. NANSOT.

ARITHMETIC (1)

PERCENTAGE

The pupil understands what is meant by *per cent*, he is acquainted with the different ways of expressing three per cent, four per cent, etc., he knows that three per cent, four per cent, of quantity are simply three *hundredths*, four *hundredths* of the quantity; in the lessons on fractions he learned that any fraction of a quantity is found by multiplying the quantity by the given fraction; that to take five sixths of 7, $\frac{3}{4}$ of 9, $\frac{2}{3}$ of 14, etc., he should multiply 7 by $\frac{5}{6}$, 9 by $\frac{3}{4}$, 14 by $\frac{2}{3}$; he will not need to be told how to calculate 5%, 6%, etc., of a quantity; 5% = .05, .05 of a quantity equal the quantity multiplied by .05.

Example.—1 In selling a house which cost me \$1825 I gained 25%. What sum did I gain and for how much did I sell the house?

Solution.—A gain of 25% = a gain of .25. I therefore gained .25 of \$1825. Twenty-five hundredths of a number are found by multiplying the number by .25.

$\$1825 \times .25 = \456.25 , the sum gained.

$\$1825 + \$456.25 = \$2281.25$, the selling price of the house.

Second solution.—A gain of 25% = a gain of 25 cents on each dollar: the house cost \$1825; in selling it there was a gain of 25 cents (\$0.25) on each dollar; if the house had cost only \$1, the gain would have been once \$0.25.—if it had cost \$2, the gain would have been twice \$0.25.—as the house cost \$1825 the gain was evidently 1825 times \$0.25, or $1825 \times 0.25 = \$456.25$.

$\$1825 + \$456.25 = \$2281.25$, the selling price of the house.

Example.—2 In selling a house which cost me \$2648, I lost 15%. How much did I lose and what was the selling price of the house?

Solution.—A loss of 15% = a loss of .15. The loss is therefore .15 of \$2648. Fifteen hundredths of a number are found by multiplying the number by .15.

$\$2648 \times 0.15 = \397.20 .

$\$2648 - \$397.20 = \$2250.80$, the selling price of the house.

Second solution.—A loss of 15% = a loss of 15 cents on each dollar that the house cost.

As the house cost \$2648 the loss is 2648 times 15 cents or $2648 \times .15 = \$397.20$. Etc., etc.

Example.—3 By selling a house for \$2281.25 I gain 25% of the cost price. What did the house cost and how much did I gain?

Solution.—If the house had cost \$1, in order to gain 25% it should have been sold for \$1.25. Therefore the cost of the house is equal to as many times \$1 as there are times \$1.25 in \$2281.25, the selling price.

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

$$\$2281.25 \div \$1.25 = 1825 \text{ times.}$$

The house cost 1825 times \$1 or \$1825 and it was sold for 1825 times \$1.25 or \$2281.25.

Example.—4 By selling a house for \$2250.80 I lose 15% of the cost. What did the house cost and how much did I lose ?

Solution :—If the house had cost \$1 and that in selling it there had been a loss of 15%, the selling price should be \$1 — .15 = \$0.85.

Therefore the cost of the house is equal to as many times \$1 as there are times \$0.85 in \$2250.80.

$$\$2250.80 \div \$0.85 = 2648 \text{ times.}$$

The house cost 2648 times \$1 or \$2648 and it was sold for 2648 times \$0.85 or \$2250.80.

Review example.—5 A man sells two houses for \$2400 each ; on the first he loses 25% of the purchase price and on the second he gains 25% of the purchase price. Did he gain or lose on the whole transaction and how much in either case ?

Solution :— $\$2400 \div .75 = \3200 , the purchase price of the first house.

$\$3200 \div \$2400 = \$800$, the loss on the first house.

$\$2400 \div \$1.25 = \$1920$, the purchase price of the second house.

$\$2400 - \$1920 = \$480$, the gain on the second house.

$\$800$, the loss — $\$480$, the gain = $\$320$, the net loss.

Example.—6 A horse cost \$240 ; in selling it the owner asks a price which he afterwards diminishes by 20% ; the sale then takes place and the first owner finds that he has gained 25% of the sum which he had paid for the horse. What was the gain ? The selling price of the horse ? The price asked for the horse ?

Solution :— $\$240 \times .25 = \60 , the gain.

$\$240 + \$60 = \$300$, the selling price.

$\$300 \div .80 = \375 , the price asked for the horse.

Example.—7 In selling a house which cost me \$1825 I gain \$456.25 ; what is the gain per cent ?

Solution :—The gain on \$1825 is \$456.25, the gain per cent or the gain on \$1 will be $456.25/1825$ or $456.25 \div 1825 = .25$ or 25%.

Example.—8 The selling price of a house is \$2281.25 ; the gain is \$456.25. What was the cost ? What is the rate per cent of gain ?

Solution :— $\$2281.25 - \$456.25 = \$1825$, the cost.

(For rate of gain see preceding solution).

Example.—9 A house which cost \$2648 was sold for \$2250.80. What was the loss ? What was the rate per cent of loss ?

Solution :— $\$2648 - \$2250.80 = \$397.20$, the loss.

The loss on \$2648 was \$397.20.

The loss per cent or the loss on \$1 was $397.20/2648$ or $397.20 \div 2648 = .15 = 15\%$.

LEÇONS DE CHOSES

COURS ÉLÉMENTAIRE

Les nuages

M... Levez la tête, mes enfants, et regardez le ciel. Qu'y voyez-vous ?—E. M... il y des morceaux qui sont tout bleus ; et d'autres blancs et gris.—M... Que font ces morceaux de ciel blancs et gris ? restent-ils immobiles ?—E. Non, ils bougent, on dirait qu'ils se promènent.—M... Savez-vous ce que c'est ?—E. Des nuages.—M... Oui, des nuages. Vous êtes-vous jamais demandé d'où ils viennent ?—E. C'est le vent qui les pousse dans le ciel.—M... Oui, mais qu'est-ce ?... Vous ne savez pas ? Avez-vous remarqué, au commencement de l'hiver, au-dessus des rivières, une vapeur blanche qui flotte ? E. Oui, M... c'est du brouillard, il mouille.—M... Le brouillard est la vapeur de la rivière qui se refroidit dans l'air. Eh bien, les nuages sont des brouillards qui, au lieu de se tenir sur la terre se promènent en l'air dans les régions où il fait froid. Le vent les pousse de tous côtés et les fait voyager.—E. M..., quand il va pleuvoir, les nuages sont tout noirs et couvrent tout le ciel.—M... Cela nous explique que la pluie vient des nuages. Quand ils sont trop chargés de vapeur d'eau ?—E. Elle tombe et arrose la terre.—M... Précisément. Avez-vous regardé le ciel, le soir, quand le soleil se couche ?—E. Oui, M... ; il est rouge, jaune, vert de toutes les couleurs ; on y voit aussi toutes sortes de dessins.—M... C'est le soleil qui produit ces jolis effets en envoyant ses rayons à travers les nuages. Ils sont bien beaux, de loin ; et de près, ce sont de vilains brouillards. Ne faisons pas ainsi. Soyons aimables autour de nous et ne cherchons pas à briller : car c'est de près et non de loin qu'on doit juger les gens.

EXERCICES.—I. Rivière, brouillard, ciel, nuages, vent, pluie, terre, soleil (*lire et copier*).

II. Sur la—on voit du—. Dans le—on voit des—. Le—les pousse et quelquefois ils tombent sur la—. Le—les colore de diverses couleurs. (Remplir les vides en se servant de l'exercice précédent.)

COURS MOYEN ET SUPÉRIEUR

L'eau (1)

Matériel d'enseignement.—De l'eau claire—un morceau de glace—du feu pour chauffer l'eau—quelques charbons allumés.

Maitre.—Nous allons parler aujourd'hui de l'eau, mes enfants : il n'est pas un parmi vous qui ne connaisse ce liquide d'une si grande utilité. Voulez-vous me dire les principaux usages que l'on en fait ?

R.—L'eau sert à désaltérer les personnes et les animaux, à nourrir les plantes. Les pays où elle manque sont arides et ne produisent rien. Elle est indispensable pour

(1) Cette leçon est reproduite de *L'École et la Famille*.

le nettoyage de tous les objets à notre service et à la cuisson de beaucoup d'aliments. L'eau nous maintient dans un état de propreté et de santé quand nous en faisons un fréquent usage pour nous laver le corps : elle éteint les incendies.

Maitre.—Comment se présente-t-elle dans la nature ?

R.—En sources ou nappes d'eau souterraines, en fontaines, en cours d'eau. L'eau des sources et des fontaines est excellente pour la boisson ; celle des ruisseaux et des rivières pour laver le linge ; les grands cours d'eau, les fleuves sont parcourus par des bateaux et même des navires qui transportent d'une façon rapide et économique beaucoup de marchandises.

Maitre.—Bien. L'eau est-elle formée d'une seule substance ? En d'autres termes, est-ce un *corps simple* ?

R.—Non ; je crois qu'il entre deux gaz dans sa composition.

Maitre.—Oui. C'est l'*oxygène* et l'*hydrogène* ; ce dernier y est en quantité double du premier. L'eau contient aussi quelques autres matières étrangères en dissolution. Voici une petite expérience par laquelle je vais vous montrer qu'il est facile de décomposer l'eau en ses éléments.

Je prends ce verre plein d'eau. Je le renverse dans ce vase également rempli d'eau : avec ces pincettes, je saisis ce gros charbon rouge, et je le plonge brusquement dans le vase. Que remarquez-vous ?

R.—Un bruit se produit et des bulles gazeuses montent dans le verre.

Maitre.—Ce sont des bulles d'hydrogène. L'oxygène s'est combiné avec le charbon, et a formé de l'oxyde de carbone. Il y a d'autres moyens de décomposer l'eau. Nous en reparlerons plus tard. Connaissez-vous quelques matières qu'elle contient en dissolution ?

R.—Du sel, du fer, des calcaires.

Maitre.—Oui, suivant la nature du terrain qu'elle traverse. Certaines eaux minérales contiennent même des quantités considérables de ces substances : c'est ce qui constitue leurs propriétés bienfaisantes. L'eau tout à fait pure peut s'obtenir par la *distillation*. On la fait chauffer dans un appareil appelé *alambic*, où elle abandonne toutes les matières étrangères qu'elle contenait. L'eau distillée est très fade au goût et n'est pas bonne pour la boisson ; elle sert à préparer des remèdes, des eaux de senteurs, des liqueurs, etc.

Maitre.—L'eau ne se présente-t-elle à nous que sous l'aspect liquide ?

R. Comme bien d'autres corps, elle peut affecter trois états : liquide, solide et gazeux.

Maitre.—Une expérience bien simple pour le prouver consiste à mettre un morceau de glace qui, vous le savez, est de l'eau solidifiée, dans un vase sur le feu : elle va fondre rapidement et devenir liquide ; au bout de quelques instants, une vapeur sortira du vase et s'élèvera dans l'air ; si nous le laissons encore sur le feu, il sera bientôt vide. Qu'est devenue alors l'eau qu'il contenait ?

R.—Elle s'est transformée en gaz qui, étant plus léger que l'air, s'est dissipé dans l'atmosphère.

Maitre.—Voilà précisément ce qui a lieu dans la nature sans que nous nous en apercevions. Le soleil chauffe l'eau des mers et des cours d'eau ; elle s'élève en vapeur, petit à petit, et va former ces masses légères appelées *nuages* qui voyagent au-dessus de nos têtes. Si une cause quelconque les refroidit, ils se liquéfient et tombent en pluie sur la terre. Cette eau, en s'infiltrant à travers les roches sur les montagnes, forme des *sources* ou des *casades* qui donnent naissance aux cours d'eau. Vous sa-

vez, du reste, comment ils se répandent à travers les plaines et les vallées en se réunissant les uns aux autres. Vous connaissez aussi l'action bienfaisante de la pluie sur la végétation.

Remarquez, mes enfants, que jamais la goutte d'eau ne s'anéantit dans la nature. Elle tombe du nuage pour accomplir un voyage fort utile sur la terre; puis, après des péripéties, elle se perd dans la mer où le soleil la puise pour la ramener vers le nuage d'où elle est venue. La destinée humaine peut se comparer à celle de cette humble goutte d'eau. Notre âme vient de Dieu qui l'a envoyée dans un corps et mise en ce monde pour faire du bien et se perfectionner. Après un voyage plus ou moins long, elle retournera dans le sein de son Père céleste qui lui accordera la récompense ou le châtiement qu'elle aura mérité.

Note pédagogique

La leçon de choses revêt nécessairement la forme analytique. Afin d'habituer les élèves à résumer une leçon orale, c'est-à-dire leur donner l'habitude de la synthèse, le maître lit en classe la petite page suivante, se présentant sous les apparences d'une histoire, manière de dire qui plaît tant aux enfants :

La goutte d'eau

Une goutte d'eau s'ennuyait dans le beau lac Saint-Pierre. Beaucoup de ses sœurs, aspirées par le soleil, avaient monté vers le ciel, et elle aurait voulu faire comme ses sœurs. Elle eût tout donné pour pouvoir flotter dans les champs de l'espace.

—Je viens d'entendre ton désir, lui dit un rayon de soleil et je vais te satisfaire. Veux-tu monter ? Ah ! oui, dit-elle.

A peine avait-elle prononcé ces mots, qu'elle se sentit emportée dans les airs. Elle monte, elle vole ; le soleil a bientôt fait de la réduire en une vapeur invisible. On ne la distingue plus mais elle se sent vivre ! A peine a-t-elle vogué quelques temps sous cette forme, qu'un nuage l'attire dans son tourbillon ; les vents l'emportent à tous les points du ciel. Elle vient de passer au-dessus d'une grande partie de la province de Québec, la voilà au-dessus de la province d'Ontario, maintenant elle traverse les États-Unis. Elle passe joyeusement d'un nuage à l'autre ; mais bientôt cette course l'a fatiguée. Elle regrette les ondes calmes de son lac canadien. « Oh ! quand je m'y retrouverai, pense-t-elle, si jamais j'ai ce bonheur, je ne serai plus tentée de courir le monde, et je ne sortirai plus du lac où je me sentais si doucement bercée. »

Elle avait à peine achevé de parler, qu'elle fut saisie par le froid ; elle sentit qu'elle venait de se condenser, et d'entrer dans un gros nuage noir. Son souhait venait donc d'être exaucé. En effet, un orage éclate, un coup de tonnerre se fait entendre, le gros nuage crève, et la goutte de pluie se sent tomber avec une vitesse effrayante. Elle était redevenue goutte d'eau et quelques minutes après elle se balançait dans son lac maternel.

On le voit, les éléments de la façon qui précède, quoique différents par la forme, se rapportent strictement tous au même sujet.

ANGLICISMES

ANGLICISMES	EQUIVALENTS FRANÇAIS
<i>Braid</i>	<i>Galon, soutache, passement ou passementerie, brandebourg, tresse, milleret, ganse, mignardise, lacet.</i>
<i>Braid</i>	<i>Galon</i> : tissu d'or, d'argent, de soie, etc., plus épais qu'un ruban, et qui, mis sur le bord ou les coutures des vêtements, des meubles, etc., sert d'ornement et empêche qu'ils ne s'effilent (Littré).
<i>Braid militaire</i>	<i>Soutache</i> : sorte de galon étroit dont on orne, en manière de bordure, les costumes militaires et les vêtements de dames (Larousse). <i>Passement</i> : tissu plat et étroit de fil d'or, de soie, etc. ; on dit aussi <i>passementerie</i> (Littré).
Les hussards ont des tuniques ornées de <i>braids jaunes</i>	<i>Brandebourg</i> : passementerie ou galon formant des dessins variés ou entourant les boutons, ou même tenant lieu de boutons (Lar). Les hussards ont des tuniques ornées de <i>brandebourgs jaunes</i> .
<i>Braid</i>	<i>Tresse</i> : tissu plat fait de fils, de cordons entrelacés (Littré). <i>Milleret</i> et non pas <i>miret</i> : sorte d'agréments unis ou festonnés dont on bordait les bandes qui garnissaient les robes des dames (Littré).
<i>Braid à boutons</i>	<i>Ganse</i> : cordonnet de soie, d'or, d'argent, etc., qui sert ordinairement à attacher un bouton (Acad.).
<i>Braid Mignardise</i>	<i>Mignardise</i> : petite soutache qui sert de garniture (Darm.), qui sert aussi à faire certaines dentelles (<i>Encyclopédie des ouvrages de dames</i>).
<i>Braid à dentelles</i>	<i>Lacet</i> : tissu plat de fils entrelacés dont on se sert pour faire certaines dentelles (<i>Encyc.</i>).
<i>Braid anglais</i>	<i>Lacet anglais</i> .
<i>Braid médaillon</i>	<i>Lacet médaillon</i> .
<i>Braid à finir</i>	<i>Lacet à finir</i> .
<i>Braider</i>	<i>Galonner, soutacher, passermenter, orner de galons, soutaches, etc.</i>
<i>Braider</i>	<i>Broder</i> : faire à l'aiguille ou au métier des dessins en relief sur une étoffe.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Éléments de la doctrine chrétienne

Leçon XXVc.—De l'Église

Saint Pierre prêcha encore dans plusieurs pays ; les autres Apôtres prêchèrent aussi. Beaucoup, beaucoup d'hommes se convertissaient, ils recevaient le baptême, ils devenaient chrétiens. Saint Pierre était le chef des Apôtres et des chrétiens, tous lui obéissaient.

Saint Pierre est mort. C'est le Pape qui le remplace ; le Pape demeure à Rome.

Les Apôtres sont morts aussi. Ce sont les évêques qui les remplacent ; il y a des évêques par toute la terre. Les évêques ont des prêtres, qui les aident à prêcher et à baptiser.

Le Pape est le chef des évêques et de tous les chrétiens. Les évêques et tous les chrétiens doivent obéir au Pape. Jésus-Christ le commande.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

LA SOURCE

Les eaux de pluie et les neiges fondues pénètrent dans le sol ; elles y forment des rivières ou des bassins souterrains ; à certains endroits ces eaux sortent de la terre sous forme de sources. L'eau de la source, en coulant dans la vallée, forme un ruisseau. Je connais le ruisseau qui passe près de notre village, il s'appelle le ruisseau des Aulnes.

EXERCICES.—D'où vient la source ? Comment se ramassent les eaux qui la forment ? Où vont ces eaux ? Que forment-elles ? Quels services rendent-elles avant d'arriver à la mer ? (Arrosent prairies, moulins, usines, portent barques, bateaux, nourrissent poissons...)

EXERCICES.—1° Analyser : *les bains nettoient la peau.*

2° Conjuguer simultanément *nettoyer* et *plonger* : 1° à la 2e pers. sing. du présent de l'indicatif ; 2° à la 3e pers. sing. du passé défini ; 3° à la 1re pers. plur. du futur simple ; 4° à la 2e pers. plur. du présent du conditionnel.

II

LES OISEAUX

Le hibou, le duc, la chouette, mangent le rat, la souris, le mulot, animaux *voraces* et destructeurs de la récolte. Le chat-huant va guetter le maraudeur jusque dans le grenier et le galetas. La mésange fait la guerre au vermisseau et à ses œufs, *enfermés* dans le bourgeon. Le pic se nourrit uniquement d'insectes et de larves, surtout de l'espèce qui vit dans le bois, et il sait, pour les trouver, éclater l'écorce morte, avec son bec droit, en forme de coin. L'hirondelle happe au passage le moucheron, la teigne, le cousin. Le moineau, ce pillard, devient à la saison des œufs un terrible ennemi pour le hanneton.

Ne détruisons donc pas les oiseaux, ce sont les meilleurs amis du cultivateur.

Exercice.—I. Indiquer 1° les noms *sujets* ; 2° les noms *compléments* ; 3° les noms *attributs*. II. Justifier le pluriel des mots *voraces* et *enfermés*.

RECITATION

LE CHANT DES OISEAUX

Que chantez-vous petits oiseaux ?
Je vous regarde et vous écoute.
C'est Dieu qui vous a faits si beaux ;
Vous le chantez sans doute.

Son nom vous anime en ces bois :
Vous n'en célébrez jamais d'autre.
Faut-il que mon *ingrate voix*
N'imité pas la vôtre ?

Vos airs si tendres et si doux
Lui rendent tous les jours hommage.
Je le bénis bien moins que vous
Et lui dois davantage.

P. DE LATOUR.

QUESTIONS.—Qu'est-ce que *chanter* quelqu'un ?—*Vous anime* : vous remplit d'ardeur, d'entrain.—*Célébrez* : rapprocher de *chantez*.—*Ingrate voix* : pourquoi ?—Est-ce bien la *voix* qui est *ingrate* ?—*Lui dois davantage*. Que lui devez-vous ?

REDACTION

LE CLOU ET LA POINTE

1. *Analogies* de forme—d'usage—de matière—de parties—de provenance.—2. *Différences* de forme—d'usage—de fabrication.

DÉVELOPPEMENT

1. Le clou et la pointe sont des objets aigus ; tous deux servent à fixer l'une contre l'autre deux ou plusieurs pièces. Le clou et la pointe sont ordinairement en fer ; l'un et l'autre ont une tige surmontée d'une tête. Ces objets sont fabriqués par des cloutiers dans des ateliers appelés clouteries.

2. La tige de la pointe est cylindrique ; la tige du clou s'amincit de la tête à la pointe. La tête du clou présente les formes les plus diverses ; la tête de la pointe est presque toujours circulaire et plate. Pour fixer le zinc, le fer, les bardeaux sur le bois, on emploie ordinairement le clou ; pour fixer du bois, on se sert généralement de la pointe. Le clou est forgé ; la pointe est formée dans un étou d'un morceau de fil de fer.

 COURS MOYEN

 Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉE

I

LE TÉLÉGRAPHE

Vous avez remarqué le long des chemins de fer ou des grandes routes des énormes poteaux rattachés les uns aux autres par de gros fils de fer suspendus à des chamignons de porcelaine. Ce sont les poteaux et les fils télégraphiques. Quand on passe auprès, on les entend vibrer ; si l'on met l'oreille au poteau, on entend une musique douce et monotone. Les ignorants disent : « C'est une dépêche qui passe », ils se trompent ; la dépêche ne fait aucun bruit en passant. Le bruit est produit par la vibration du vent sur les fils tendus ; ils résonnent comme les cordes d'un violon.

Ces fils de fer qui courent par monts et par vaux ; ces poteaux qui se plantent partout dans les villes et dans les campagnes, sur les rochers arides et le long des rivières, sont l'une des plus merveilleuses inventions de notre siècle et de l'esprit humain.

QUESTIONS.—I. Définir : *vibrer, par monts et par vaux, monotone*.—Dites le contraire de *aride, monotone, esprit*.—Dites la différence de sens entre *résonner* et *raisonner*. De quels mots dérivent ces verbes ?

II. Analysez : *ils résonnent comme les cordes d'un violon* (1).

Dans cette phrase, deux propositions.

1^{ÈRE} PROP. : *ils résonnent* :—Prop. principale. *Ils*, suj. simple et incompl. ; *sont*, verbe ; *résonnant*, attribut, simple et complexe, ayant pour complément circ. la proposition elliptique qui suit : (comme) *les cordes d'un violon* RÉSONNENT.

2^È PROP. : (comme) *les cordes d'un violon* RÉSONNENT, *sous-ent.* Prép. compl. circonstancielle (circ. de manière) de *résonnent*, le verbe de la principale.—*Les cordes d'un violon*, sujet logique. Le sujet grammatical est *cordes*, ce sujet est simple mais complexe, ayant pour compl. dét. le mot *violon* ; le verbe est *sont* ; l'attribut est *résonnant*, simple et incompl.

Analyse grammaticale

Ils... pron. pers., remplace *fils* ; 3^e p. du plur. ; sujet de *résonnent*.

résonnent... v. n. (résonner), 1^{ère} conj. m. ind., t. prés., 3^e p. du plur. ; t. prim.

résonner, résonnant, résonné, je résonne, je résonnai : régulier.

comme... conjonction de sub., lie la prop. principale : *ils résonnent* à la prop. compl. : *les cordes d'un violon* RÉSONNENT.

(1) Voir *L'Analyse grammaticale et l'Analyse logique* aux brevets de capacité, à l'École normale et à l'École primaire (intermédiaire et supérieure). Ce manuel vient de paraître. S'adresser à J.-A. Langlais & Fils, rue St-Joseph, Québec.

les... art. simpl. f. plur., dét. *cordes*.
cordes... n. c. f. plur., suj. de *résonnent* sous-entendu.
d, (de)... prép. unit *cordes* à *violon*.
un... adj. indéf., m. s. dét. *violon*.
violon... n. c. m. s., compl. dét. de *cordes*.

II

LES PETITS LOUPS DE MER

Ce sont de petits matelots, de vrais *loux de mer*. Voyez-les : ils tiennent leurs *bêrets* enfoncés jusqu'au cou, pour que le vent plein d'*embruns*, qui *souffle* de la mer, ne déchire pas leurs oreilles de ses gémissements. Ils portent contre le froid et l'humidité, des habits de grosse laine. Leur *vareuse* et leur culotte *rapiécées* ont servi à leurs aînés. Leurs vêtements furent *taillés* dans de vieux vêtements paternels. Leur âme aussi *est de la même étoffe* que l'âme de leur père : elle est simple, courageuse et patiente. Dès qu'ils furent au monde, ils eurent le cœur naïf et grand. Qui le leur fit *tel* ? Après Dieu et leurs parents, c'est l'Océan. L'Océan donne aux matelots le courage en leur donnant le danger, c'est un rude bienfaiteur.

ANATOLE FRANCE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Ce* : pronom dém. qui remplace *loux de mer* (du titre).—*de* au lieu de *des* devant un adjectif qualificatif.—*loux de mer* : expression qui désigne de bons marins, rompus au dur travail de la mer.—*bêrets* : calotte plate et large des marins.—*embruns* : petite pluie fine comme de la poussière d'eau que le vent enlève aux vagues.—*souffle* : le sujet est ? *qui* dont l'antécédent est ? *vent* et non pas *embruns*.—*vareuse* : sorte de blouse en forme de chemise, vêtement des marins.—*rapiécées* : justifiez l'accord : se rapporte à *vareuse* et *culotte* tous les deux du féminin.—*taillés* : participe passé avec l'auxiliaire être s'accorde comme un adjectif avec le mot sujet *vêtements*.—*est de la même étoffe* : remplacez ces mots par ce que l'on veut dire : *a les mêmes qualités, est aussi ferme, aussi énergique*... *tel* : avec quoi s'accorde ce mot ? avec le pronom *le* qui remplace *cœur*.—*rude bienfaiteur* : *bienfaiteur* parce qu'il leur donne une âme forte. *rude* parce qu'il les oblige à une vie pénible.—Relevez d'abord les *adjectifs*, puis les *pronoms*.

RECITATION

LE VENT ET LE SABLE

Un jour, dans le désert, le vent impétueux (1)
 Et le sable mouvant (2) se disputaient tous deux.
 Le premier disait : « Je renverse ! »
 — Je bâtis ! » disait l'autre à la partie adverse (3).
 Un derviche (4) en ces mots jugea le différend (5) :
 « O vent, tu dois céder la place à ton frère,
 Car tout cœur généreux préfère
 Le fondateur au conquérant. »

P. LACHAMBEAUDIE.

Explication des mots.—(1) *Impétueux* : violent.—(2) *Mouvant* : qui n'est pas stable, qui se meut.—(3) *Adverse* : opposée, contraire.—(4) *Derviche* : espèce de moine musulman.—(5) *Différend* : débat, querelle.

Sens général.—Nous préférons en effet celui qui emploie ses efforts utilement. Les conquérants sont admirés, mais les fondateurs sont aimés. Leur gloire ne repose pas sur le sang versé et sur la ruine des autres : elle résulte du travail intelligent.

 REDACTION

ÉGOÏSTE

CANEVAS.—Devant vous on a traité un de vos amis d'*égoïste*. Dites pourquoi. A cette occasion, vous faites un petit retour sur vous-même et vous vous demandez si vous ne seriez pas quelquefois aussi un *égoïste*.

DÉVELOPPEMENT

Hier, en allant à l'école, Emile rencontra son oncle qui, revenant de l'érablière, portait un grand panier rempli de succulents cornets et de jolis pains de sucre du pays. L'oncle bon et généreux lui donna deux petits pains de sucre d'érable et plusieurs cornets. Emile, nous apercevant dans le chemin, courut nous rejoindre pour nous montrer le beau sucre nouveau.—Oh ! le bon sucre ! s'écria le petit Jacques.

Je crois bien, à en juger par moi-même, que l'eau lui en vint à la bouche... Mais, pensez-vous que Emile nous offrit chacun un cornet ? Pas le moins du monde ; il nous les fit admirer et les mangea gloutonnement.

Fi ! le vilain *égoïste* ! Que c'est laid de jouir tout seul de ce que l'on a sans en faire part à ses camarades. Fi ! l'*égoïste* !

Et nous laissâmes Emile achever seul son surabondant dessert

L'*égoïsme* est un vice odieux ; il rend méprisable et éloigne toutes les sympathies.

Mais en condamnant mon camarade, je réfléchis sur ma propre conduite et je me demande si je ne suis pas aussi, parfois, un *égoïste*.

Hélas ! je dois en convenir, il me faut faire sur ce point mon *mea culpa*. Combien de fois ai-je recherché ma satisfaction personnelle, refusant de partager mon plaisir avec mes amis ! A la récréation je veux leur imposer mes goûts, faire prévaloir mes idées. Je me froisse s'ils ne cèdent pas. En classe, je refuse souvent d'aider Léon à comprendre son devoir et, à la maison, j'accepte trop, comme une chose due, sans me montrer reconnaissant, les sacrifices de mes parents. Je crains de me gêner pour obéir à ma mère, faire ses commissions. Désormais il n'en sera plus ainsi. Je tâcherai de m'oublier moi-même pour rendre heureux ceux qui m'entourent.

Dieu aime et bénit les bons cœurs, et tout le monde les chérit.

 Dictées supplémentaires

L'EAU D'ÉRABLE

La température commence à se réchauffer quelque peu vers la fin de février et durant le mois de mars. Les nuits sont encore froides à cette époque, mais les jours ensoleillés sont doux et quelque chose dans l'air fait pressentir l'arrivée du printemps. C'est le temps pour *entailler* les érables : cette opération consiste à percer un trou dans l'*aubier* de l'arbre, à y insérer ensuite une *goudrelle* à travers laquelle l'eau s'écoule goutte à goutte, rapidement ou lentement, selon l'état de la température et l'heure de la journée. Une chaudière est placée au-dessous de la goudrelle. La coulée de l'eau d'érable est irrégulière et dépend d'une foule de conditions.

Au commencement de la saison, l'eau d'érable est un liquide clair et légèrement sucré ; plus tard, elle a une tendance à couler moins abondamment ; elle est susceptible aussi de s'épaissir, de devenir brouillée et parfois un peu limoneuse. La durée de la coulée de l'eau d'érable dépend des conditions *climatériques*.

REMARQUE.—I. *Expliquer les mots en italiques.*

II. *Analyser la phrase suivante* : « La fabrication du sucre d'érable est une industrie importante au Canada. »



UNE ÉRABLIÈRE

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

UN PORTRAIT DE JEUNE FILLE

Antiope est douce, simple et sage ; ses mains ne méprisent point le travail ; elle prévoit de loin, elle prévoit à tout ; elle sait se taire et agir de suite sans empressement ; elle est à toute heure occupée ; elle ne s'embarrasse jamais, parce qu'elle fait chaque chose à propos ; le bon ordre de la maison de son père est sa gloire ; elle en

est plus ornée que de sa beauté. Quoiqu'elle ait soin de tout et qu'elle soit chargée de corriger, de refuser, d'épargner, choses qui font haïr presque toutes les femmes, elle s'est rendue aimable à toute la maison ; c'est qu'on ne trouve en elle ni passion, ni entêtement, ni légèreté, ni humeur, comme dans les autres femmes ; d'un seul regard elle se fait entendre, et on craint de lui déplaire ; elle donne des ordres précis ; elle n'ordonne que ce qu'on peut exécuter ; elle reprend avec bonté, et, en reprenant, elle encourage. Le cœur de son père se repose sur elle, comme un voyageur abattu par les ardeurs du soleil se repose à l'ombre sur l'herbe tendre.

Antiope est un trésor digne d'être recherché dans les terres les plus éloignées. Son esprit, non plus que son corps, ne se parent jamais de vains ornements ; son imagination, quoique vive, est retenue par sa discrétion ; elle ne parle que pour la nécessité ; et, si elle ouvre la bouche, la douce persuasion et les grâces naïves coulent de ses lèvres. Dès qu'elle parle, tout le monde se tait et elle en rougit ; peu s'en faut qu'elle ne supprime ce qu'elle a voulu dire, quand elle aperçoit qu'on l'écoute si attentivement. A peine l'avons-nous entendue parler.

FÉNÉLON.

EXERCICES

I. EXPLICATION.—*Prévoir*, voir d'avance.—*Mépriser*, prendre, priser, mal ; de même méprendre, méfier, médire, méconnaître.—*Empressement*, radical, presser.—*Gloire*. Ce mot est-il pris ici dans son acception ordinaire ?—Quels noms correspondent à corriger, refuser, épargner ?—*Déplaire*. Quelle est, dans ce mot, la valeur du préfixe *dé* ?—*Vain*, quel est le nom correspondant ? (vanité).—*Persuasion*, quel est le contraire de persuader ?—*Naïve*, règle des adjectifs en *f* et en *x*.—*Entendue parler*. Règle du participe suivi d'un infinitif.

II. ANALYSE (gram. et log.) de la première phrase de la dictée :

- 1^{ère} Prop. : Antiope est douce, simple et sage. *Prop. principale.*
 2^{ème} Prop. : ses mains ne méprisent point le travail. *Prop. principale.*
 3^{ème} Prop. : elle prévoit de loin. *Prop. principale.*
 4^{ème} Prop. : elle prévoit à tout. *Prop. principale.*
 5^{ème} Prop. : elle sait se taire et agir de suite sans empressement. *Prop. principale.*
 6^{ème} Prop. : elle est à toute heure occupée. *Prop. principale.*
 7^{ème} Prop. : elle ne s'embarrasse jamais. *Prop. principale.*
 8^{ème} Prop. : (parce que) elle fait chaque chose à propos. *Prop. complétive circonstancielle de S'EMBARRASSE (circ. de raison.)*
 9^{ème} Prop. : le bon ordre de la maison de son père est sa gloire. *Prop. principale.*
 10^{ème} Prop. : elle en est plus ornée. *Prop. principale.*
 11^{ème} Prop. : (que) elle est ornée de sa beauté. *Prop. (elliptique) complétive circonstancielle de EST ORNÉE (circ. de manière).*
 Décomposer chaque proposition en SUJET, VERBE et ATTRIBUT. Ex. :
 1^{ère} Proposition : *Sujet*, Antiope, (sujet simple et incomplexe.) *Verbe*, est.
Attribut, douce, simple, sage. (attribut multiple et incomplexe.)

Analyse grammaticale

- mains.—suj. de méprisent.
 ne point.—adv. de nég., modifie méprisent.
 de loin—loc. adv. de man. mod. prévoit.
 tout—pron. indéf., compl. indir. de prévoit.
 se taire—v. accident. pronominal, compl. dir. de sait.
 sans—prép. unit se taire, agir à empressement.
 Empressement—n. c., compl. circ. de man. de se taire et agir.
 est occupée—v. pass.

à toute heure—loc. adv. mod. *est occupée*.
parce qu' (que)—conj. lie la prop. *elle ne s'embarrasse jamais* à la prop. *elle fait chaque chose à propos*.
chaque—adj. ind. fem. sing., dét. *chose*.
à propos—loc. adv. de man. mod. *fait*.
gloire—attribut de *bon ordre*.
en—pron. pers. (*de cela*), compl. indir. de *est ornée*.
que—conj. lie la prop. *elle en est plus ornée* à la prop. *elle est ornée de sa beauté*.
beauté—n. c., fém. sing., compl. indir. de *est ornée*.

II

LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE (I)

Lafontaine était constitué physiquement et intellectuellement pour inspirer le respect, la confiance et l'admiration, pour conduire les hommes à une époque où le talent et la vertu suffisaient. Tout chez lui dénotait la force, la puissance. Sa stature, au-dessus de la moyenne, était forte, massive ; sa physionomie était calme, sereine, immobile, ses traits fiers et réguliers, sa démarche lente et mesurée. Il avait le regard doux et limpide, la parole grave, solennelle, un buste large, puissant, une tête immense, superbe, où la pensée semblait se mouvoir à l'aise.

Il était au moral ce qu'il était au physique : tout chez lui était large et reposait sur de fortes bases. Les yeux fixés sur un principe, il y marchait en droite ligne, écrasant les obstacles sur son passage, insouciant de ses intérêts personnels, regardant à peine si on le suivait. La raison dominait ses sentiments, réglait ses paroles et ses actes.

Il eut toujours, dans les hautes fonctions qu'il fut appelé à remplir, un sentiment très vif de la responsabilité et des devoirs que la confiance publique lui imposait. Il avait une grande largeur de vues et de sentiments, un amour sincère de la justice, de la vérité, de l'humanité : tous les droits pour lui étaient sacrés, inviolables. C'était bien l'homme qu'il fallait, à cette époque ; pour obtenir les alliances précieuses auxquelles nous devons le triomphe de nos droits et de nos libertés.

L.-O. DAVID.

EXPLICATION ET EXERCICES.—*constitué* : organisé, bâti.—*physiquement* : quant au corps.—*intellectuellement* : quant à l'intelligence.—*inspirer*, (de *in*, dans et *spirare*, souffler). Donnez des mots de la même famille : *expirer* (ex *spirer*), *soupirer* (sou-*spirer*), *respirer*, *transpirer*, etc. ; et tous les dérivés de ces verbes comme *expiration*, *inspirateur*, etc.—*où* : que veut dire ce mot ici ? dans laquelle (époque).—*dénotait* : mettez un équivalent : *indiquait*, *montrait*, *annonçait*, *faisait voir*, etc.—*physionomie* : expression qui résulte de l'ensemble des traits, du geste d'une personne.—*se mouvoir* : faites conjuguer plusieurs temps de ce verbe : Indic. prés. je me *meus*, nous nous *mouvons*, ils se *meuvent* ; futur simple : je me *mouvrai*, etc. ; passé indéfini : je me suis *mû*, tu t'es *mû*, etc. Ne jamais dire *se mouver* pour *se mouvoir*.—*suivait* : verbe *suivre* ; donnez les temps simples : *suivre*, *suivant*, *suivi*, je suis, nous *suivons*, je suis, je suis, je suis, etc.—*publique* : citez des adjectifs terminés au masculin par *c* et donnez leur féminin : *public*, *blaque* ; *caduc*, *duque* ; *blanc*, *anche* ; *franc*, *franche* ou *franque*, selon le sens.—*vues* : justifiez le pluriel : il ne s'agit pas de la vue de Lafontaine, mais des *objets* que sa *vue* embrassait, de ses *dessins*, de ses *projets* qui étaient multiples et grands, de là l'expression *largeur de vues*.—*qu'il fallait* : remplacez par un seul mot : *nécessaire*, *désiré*, *propre*.—*auxquelles* : donnez les quatre formes

(1) L'un des principaux hommes d'État qu'ait fourni le Canada français (1807-1864). Voir le portrait de Lafontaine dans *L'Enseignement Primaire* de mai 1905 page 513.

de ce pronom : *auquel, à laquelle, auxquels, auxquelles*.—*devons*: donnez le participe passé de ce verbe *dû*, l'accent ne se met qu'au *masculin singulier*. Montant *dû*, montants *dus*, somme *due*, sommes *dues*.

Recherche des mots qui ont des homonymes : *exemple* *était* verbe être, *était* pièce de bois pour appuyer, soutenir.—*où, ou, houx* (pièce) *houc* (instrument aratoire) *août* (mois).—*cette, cet, sept* (7), *Seth* (fils d'Adam), etc

Analyse.—*Lafontaine était au moral ce qu'il était au physique*.

Deux propositions :

PRINCIPALE : *Lafontaine était au moral ce*

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *ce* : *qu'il était au physique*

REMARQUE.—*au moral* et *au physique* sont de véritables locutions adverbiales que l'on pourrait remplacer par *morale*ment et *physique*ment. Ils sont respectivement compléments circonstanciels des deux attributs *ce* de la principale et *qu'* (antécédent *ce*) de la complétive.

L'analyse grammaticale est facile après cette remarque.

RECITATION

CHAMPLAIN (1)

CHAMPLAIN partit.—Bravant la perfide tempête,
Envieux d'acquérir un immortel renom,
Il veut comme Cartier, poursuivre la conquête
Du continent lointain que découvrit Colomb.

Vous êtes grand. Votre œuvre est salutaire et forte.
Loi de nos vils conflits, de nos mesquins débats,
Un souffle généreux et puissant vous emporte
Vers de nobles périls et de hardis combats.

Des obstacles nombreux se dressent sur sa route ;
Ils ne peuvent lasser sa simple et rude foi.
Son âme valeureuse, où n'entre pas le doute,
Du découragement ne subit pas la loi.

Un jour, Champlain, goûtant une joie infinie,
Put mettre enfin le pied sur un sol ignoré.
Le Canada s'offrit à son ardent génie,
Devant lui s'étendait l'espace inexploré.

(Extrait) EDMOND MAGUIER.

REDACTION

RÉFLEXION D'UNE FILLETTE DE 13 ANS SUR LA TENUE À TABLE

Ma chère Marguerite,

Je n'ai pu t'écrire dimanche comme j'en avais l'intention, car c'était la fête de ma tante et nous avons été tous dîner chez elle. Je ne te dirai pas que je m'y suis beaucoup amusée, car—entre nous—ce repas a été si long, si long... cependant j'es-

(1) C'est au mois de juillet 1908 que sera célébré à Québec, d'une manière grandiose, le troisième centenaire de la fondation de Québec par Champlain.

père m'y être comportée d'une façon convenable. J'avais justement sous les yeux un exemple de mauvaise tenue qui m'a donné fort à réfléchir et je me suis bien proposé de ne jamais ressembler à l'insupportable petite fille que j'avais pour voisine de table. Figure-toi une enfant de onze à douze ans, qui semble ne pas avoir la force de se soutenir ; tandis que les grandes personnes se tenaient très droites et les mains seulement posées sur la table, cette intéressante jeune personne y mettait les coudes, quand elle ne se renversait pas sur le dossier de sa chaise. Elle mangeait gloutonnement, buvait la bouche pleine, et se servait souvent de ses doigts en guise de fourchette. Tu me diras que notre mère Eve en faisait autant, cela peut être ; mais la civilisation ayant fait des progrès depuis, nous interdit un pareil sans-gêne. Le premier appétit satisfait, mademoiselle Juliette s'avisait de se mêler à la conversation en interrompant un monsieur âgé. Et comme on ne lui répondit pas, elle se mit à bailler sans vergogne, et ensuite demanda à haute voix si l'on n'apporterait pas bientôt le dessert... que ce dîner n'en finissait plus..., etc.

« Si elle eût été ma fille, disait maman, je l'aurais fait sortir de table immédiatement ! » Vraiment elle l'aurait bien mérité !

Et moi qui trouvais autrefois ma mère bien sévère de me reprendre à chaque instant, combien j'apprécie aujourd'hui la sagesse de sa conduite... ! Je remercie Dieu de m'avoir donné des parents si bons et si vigilants. Je veux redoubler d'efforts pour mettre à profit leurs leçons et pour imiter leurs exemples...

Le dîner chez notre tante me suggérait encore bien d'autres réflexions : je les réserve pour notre prochaine entrevue.

En attendant je t'embrasse de tout cœur.

ELISABETH.

Dictées supplémentaires

LA CALOMNIE

Un voyageur passait à cheval dans un bois ; un chien qui dormait sur la route fut réveillé en sursaut par le bruit et se mit aussitôt à aboyer et à sauter autour du cavalier. Le cheval effrayé, prit le galop. Alors le voyageur furieux, dit au chien qui courait à sa suite : « Je n'ai pas d'arme à la main pour me débarrasser de toi, mais j'ai dans la bouche un moyen de vengeance assuré. » Lorsqu'ils furent arrivés au bourg, le voyageur cria : « Au chien enragé ! A ce mot, les habitants sortirent de leurs maisons avec des bâtons, des fourches, des fusils, et le pauvre chien fut bientôt massacré.

Quelle est l'arme dont le voyageur s'était servi ?

La calomnie, qui tue parfois plus sûrement qu'une arme à feu.

II

PAPINEAU EN EXIL

L'exil est une des plus grandes infortunes qui puissent s'appesantir sur un homme : rien n'en console et ses amertumes augmentent à mesure qu'il se prolonge. Il fut particulièrement pénible pour Papineau, qui voyait tant de deuil et de désolation dans

cette patrie qu'il avait rêvé de rendre libre et heureuse. La proscription l'atteignait doublement ; aux douleurs, que lui causaient les infortunes de ses concitoyens, s'ajoutaient des chagrins personnels : éloignement de sa famille et de ses amis pour lesquels il était tout affection. Sous les allures sévères de l'agitateur se cachait un cœur plein de sensibilité qui goûtait plus que tout autre les joies et l'intimité du foyer.

A.-D. DECELLES,

(Papineau.)

ENSEIGNEMENT SPECIAL

AGRICULTURE

DICTÉES

I

LA POSSESSION DU SOL.

L'expérience démontre que, pour le maintien et la permanence de toute nationalité, il faut l'union indissoluble de l'individu avec le sol...

Voilà un siècle, nous étions à peine soixante mille Canadiens français, disséminés sur les rives de notre beau Saint-Laurent et aujourd'hui nous sommes au delà de six cent mille, (1) propriétaires d'au moins les trois quarts de nos fertiles campagnes. Je ne vois pas d'éventualité possible qui puisse donner le coup de mort à notre nationalité, tant que nous aurons la pleine possession du sol. Compatriotes, souvenez-vous toujours que notre nationalité ne peut se maintenir qu'à cette condition. Avant tout, soyons de notre pays.

SIR GEORGES-ÉTIENNE CARTIER.

II

LE BLÉ

Le blé qui sert à la subsistance générale du genre humain n'est pas produit par des végétaux d'une grande taille, mais par de simples graminées. Le principal soutien de la vie humaine est porté par des herbes et exposé à la merci des moindres vents. Il y a apparence que si nous avions été chargés de la sûreté de nos récoltes, nous n'aurions pas manqué de les placer sur de grands arbres ; mais, en cela, comme dans tout le reste, il faut admirer la prévoyance de la nature et se méfier de la nôtre. Si nos moissons étaient portées par les forêts, lorsque celles-ci sont détruites par la guerre, ou incendiées par notre imprudence, ou renversées par les vents, ou ravagées par les inondations, il faudrait des siècles pour les voir renaître dans un pays. Une pareille calamité est impossible avec une plante qui germe, fleurit et fructifie dans un an.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

(1) Remarquer que Cartier a prononcé les paroles ci-dessus il y a déjà près de quarante ans. Aujourd'hui, les Canadiens français sont au nombre de 1,600,000 dans la province de Québec.

Explications.—Idées.—Le blé, nourriture la plus nécessaire, pousse sur une herbe qui meurt tous les ans. C'est une précaution de la Providence qui veut que les moissons puissent renaître quand elles ont été détruites.

Mots.—*Subsistance*, nourriture, soutien de la vie—*graminées*, plante de la nature de l'herbe, du gazon—*prévoyance*, qui voit d'avance ce qu'il faudra faire—*méfier*, ne pas avoir confiance—*ravagées*, abimées, dévastées—*calamité*, grand malheur—*germe*, commence à pousser—*fructifère*, donne du fruit.

Bernardin de Saint-Pierre, écrivain français, 1737-1814.

Grammaire.—*Moindres*, plus petits, adjectif au superlatif—*chargés*, participe passé accompagné de l'auxiliaire *être*, s'accorde avec le sujet du verbe.—*renaître*, les verbes en *ître* et en *ôître* prennent un accent circonflexe sur l'i quand il est suivi d'un t.

PROBLÈMES AGRICOLES

1. Un individu achète un terrain marécageux \$360. Il en fait une prairie qui lui rapporte dès la 1^{ère} année, \$60, déduction faite des frais. A quel taux a-t-il placé son argent ?

Solution :— $\$60 \div 360 = 0.16\frac{2}{3}\%$.

2. Le sulfate de fer peut être employé à la dose de 12 livres pour 27 pieds cubes pour désinfecter les fosses d'aisances. Quelle dépense faut-il faire pour 2 fosses de $2\frac{3}{4}$ verges cubes chacune ? Le sulfate de fer se vend \$1.25 les 100 livres.

Solution :— $(2\frac{3}{4} \times 2 \times 27) \div 27 = 5\frac{1}{2}$ fois 27 pieds cubes.

$12 \times 5\frac{1}{2} = 66$ livres de sulfate de fer.

$(1.25 \times 66) \div 100 = \$0.82\frac{1}{2}$.

3. Un cultivateur emploie 2656 livres de poudrette à l'arpent, en ensemençant son blé. Quelle quantité d'azote donne-t-il au sol par arpent, et pour quelle somme, sachant que cette poudrette dose 1.6% d'azote et coûte \$1.40 les 100 livres ?

Solution :— $2656 \times .016 = 42.496$ livres d'azote.

$(\$1.40 \times 2656) \div 100 = \37.184 .

4. Une prairie de $7\frac{1}{2}$ arpents a rapporté, en première coupe, $87\frac{1}{2}$ quintaux de foin : l'année suivante, après l'arrosage au purin, elle a rapporté 24460 livres. On demande l'augmentation du revenu par arpent, sachant que le fourrage se vend \$4.50 les 1000 livres.

Solution :— $24460 \div 100 = 244.6$ quintaux.

$244.6 - 87.5 = 157.1$ quintaux d'augmentation.

$157.1 \div 7.5 = 20.95$, l'augmentation par arpent.

$\$4.50 \div 10 = \0.45 le quintal.

$\$.45 \times 20.95 = \9.42 , l'augmentation du revenu par arpent.

ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE

Direction pédagogique

L'enseignement anti-alcoolique s'impose de plus en plus à l'école. Les ravages de l'ivrognerie s'étalent sous tous les regards : inutile donc de démontrer la nécessité d'un tel enseignement. Le personnel enseignant s'est déjà mis à l'œuvre. Depuis quatre ans déjà nous lui fournissons des matériaux afin qu'il introduise occasionnellement, sans surcharger le programme d'études, l'enseignement anti-alcoolique. A propos de dictée, d'analyse, de rédaction, d'arithmétique, de comptabilité, il est facile de donner des notions utiles sur les dangers de l'alcool. Pénétrons tout l'enseignement primaire, avec tact et à propos, de l'idée *anti-alcoolique*. Nous recommandons avec instance aux instituteurs et aux institutrices l'excellent manuel de M. Edmond Rousseau : *Alcool et Alcoolisme*.

ANALYSE

L'intempérance souille l'âme et affaiblit l'intelligence.

DICTÉE

SYMBOLES DES EFFETS DE L'IVRESSE

On lit dans un vieux manuscrit cette définition de l'ivresse :

« Lorsque Noé eut planté la vigne, Satan vint l'arroser avec le sang d'un paon. Lorsqu'elle poussa des feuilles, il l'arrosa du sang d'un singe. Lorsque les grappes parurent, il l'arrosa du sang d'un lion. Lorsque le raisin fut mûr, il l'arrosa du sang d'un cochon.

« La vigne abreuvée du sang de ces quatre animaux, en a pris les différents caractères.

« Ainsi aux premiers verres de vin, le sang d'un buveur devient toujours plus animé, sa vivacité plus grande, ses couleurs plus vermeilles : dans cet état il a l'éclat d'un paon. Les fumées de cette liqueur commencent-elles à lui monter à la tête, il est gai, il saute, il gambade comme un singe. L'ivresse le saisit-elle, il est un lion furieux. Est-elle à son comble, semblable au quatrième animal, il tombe, se vautre, s'étend et s'endort. »

LECTURE EN CLASSE

EFFETS GÉNÉRAUX DE L'INTEMPÉRANCE

Voici ce que dit Descuret, dans son livre *La Médecine des passions* :

« La moitié des maladies qui affligent l'espèce humaine reconnaît pour cause l'intempérance.

« L'ivrognerie fait périr en Angleterre, chaque année, cinquante mille personnes. Elle a été convaincue, par la statistique, de fournir aux hôpitaux la moitié des insensés, aux prisons les trois quarts des criminels ; de jeter dans la misère les deux tiers des pauvres, de causer le quart des morts subites, le sixième des suicides !

« A Boston, sept pauvres sur huit ; à New-York, quatre-vingt-seize criminels sur cent peuvent lui imputer leur malheur. »

PROBLÈMES ANTI-ALCOOLIKUES

1. Une livre de viande équivaut en qualité nutritive, à 200 pintes de bière ou de vin ; la livre de viande vaut 15 cts, la bière 10 cts la pinte et le vin 30 cts. Étant donné qu'une famille de huit personnes mange 3 livres de viande par jour, combien faudra-t-il de bière ou de vin pour égaler en nourriture ces trois livres de viande et quel en serait le coût ?

Solution :— $200 \times 3 = 600$ pintes de bière ou de vin.

$15 \text{ cts} \times 3 = \0.45 , le coût de la viande.

$\$0.10 \times 600 = \60.00 , le coût de la bière.

$\$0.30 \times 600 = \180.00 , le coût du vin.

2. Un père de famille boit en moyenne cinq verres de boisson par jour à \$0.05 du verre ; quelle somme aura-t-il ainsi dépensée inutilement au bout de l'année ?

Solution :— $\$0.05 \times 5 \times 365 = \91.25 .

(Problèmes tirés « d'Alcool et Alcoolisme » par Edmond Rousseau.)

MATHÉMATIQUES, ARITHMÉTIQUE, CALCUL MENTAL

73. Quel est le nombre qui, ajouté à 400, donne 535 ?

Réponse :— $535 - 400 = 135$.

74. Le prix d'une pièce de drap est de \$14 inférieur à \$100 ; quel est ce prix ? *Rép.* \$86.

75. Trouvez un nombre qui, ajouté à 500, donne 734.

Réponse :— $734 - 500 = 234$.

76. Je devais \$77 : quelle somme ai-je versée, si je ne dois plus que \$28 ?

Réponse :—J'ai versé $\$77 - \$28 = \$49$.

77. Un marchand achète un lot de marchandises et paye \$73, y compris les frais qui s'élèvent à \$15 ; à quelle somme les marchandises lui ont-elles été adjugées ?

Réponse :— $\$73 - \$15 = \$58$.

78. Un boucher achète un bœuf \$120 : en le vendant en détail, il reçoit une somme le \$158 : quel est son bénéfice ?

Réponse :— $\$158 - \$120 = \$38$.

79. Un marchand de bois vend \$837 une quantité de bois qu'il avait payée \$600 ; quel est son bénéfice ?

Réponse :— $\$837 - \$600 = \$237$.

80. Une école compte 537 élèves dont 289 font partie du cours supé-

rieur et du cours moyen : combien d'élèves y a-t-il dans le cours élémentaire ?
Réponse :—Le cours élémentaire de l'école compte 537 élèves — 289 élèves = 248 élèves.

81. A combien s'élève la dépense mensuelle d'une famille qui, sur un gain de \$77.40, économise \$25 ?

Réponse :—\$77.40 — \$25 = \$52.40.

82. Pour avoir un piano neuf du prix de \$170, je donne un vieux piano et \$144 ; à combien a-t-on estimé le vieux piano ?

Réponse :—\$170 — \$144 = \$26.

83. Le grand nombre d'une soustraction est 843 ; le résultat de l'opération est 357 ; quel est le petit nombre ?

Réponse :—843 — 357 = 486.

84. Un enfant compte la recette faite dans la journée par la maison de commerce de son père et trouve qu'elle est de \$87 de moins que la moitié de \$700 ; quelle est cette recette ?

Réponse :—La moitié de \$700 est de \$350. La recette est de \$350 — \$87 = \$263.

85. Combien reste-t-il de minots d'avoine à un cultivateur dont la récolte a été de 937 minots, et qui en a vendu 259 minots ?

Réponse :—937 — 259 = 678 minots.

86. Deux marchands s'associent ; l'un apporte \$923, l'autre \$548 ; combien ce dernier doit-il fournir encore pour que sa mise égale celle du premier ?

Réponse :—\$923 — \$548 = \$375.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

67. Une maison coûte \$25300. On y fait pour \$7890 de réparations. Combien faut-il la revendre pour gagner \$5480 ?

Solution :—Il faut la vendre $\$25300 + \$7890 + \$5480 = \38670 . *Rép.*

68. Un maçon présente un mémoire de \$1865. Il accepte une déduction de \$296 et reçoit un acompte de \$845. Combien doit-il encore recevoir ?

Solution :—\$1865 — (296 + \$845) = \$1865 — \$1141 = \$724. *Rép.*

69. On achète une propriété pour \$9180 ; on y dépense \$715 et on la revend en deux lots, l'un de \$5570 et l'autre de \$4995. Quel gain a-t-on réalisé ?

Solution :—\$5570 + \$4995 = \$10565, ce que la vente des deux lots a rapporté.

\$9180 + \$715 = \$9895, ce que la propriété a coûté en tout.

\$10565 — \$9895 = \$670, le gain. *Rép.*

70. Une école est divisée en trois classes. La 1ère contient 72 élèves ; la 2ème 54 ; la 3ème 35 : il sort 17 élèves de la 1ère, 8 de la 2ème et il en entre 9 dans la 3e. Combien y a-t-il d'élèves dans chaque classe et dans l'école ?

Solution :— $72 - 17 = 55$ élèves dans la 1^{ère} classe ;
 $54 - 8 = 46$ élèves dans la 2^e classe ;
 $35 + 9 = 44$ élèves dans la 3^e classe.
 $55 + 46 + 44 = 145$ élèves dans les trois classes.

71. Un négociant a acheté du drap pour \$1170, du calicot pour \$770, du coton pour 900 : sur le drap il a gagné \$390 ; sur le calicot il a perdu \$198 ; sur le coton il a gagné \$400. Combien a-t-il retiré de la vente de ces divers articles ?

Solution :— $\$1170 + \$390 = \$1560$, ce que rapporte la vente du drap.

$\$770 - \$198 = \$572$, ce que rapporte la vente du calicot.

$\$900 + \$400 = \$1300$, ce que rapporte la vente du coton.

$\$1560 + \$572 + \$1300 = \3432 , ce qu'il a retiré en tout de la vente des divers articles.

72. Un bassin contient 125784 gallons. Combien faudrait-il de temps à un robinet pour le remplir s'il donne 72 gallons dans 9 minutes ?

Solution :— $72 \div 9 = 8$ gallons dans 1 minute.

$125784 \div 8 = 15723$ minutes.

$15723 \div 60 = 262$ heures 3 minutes.

$262 \div 24 = 10$ jours, 22 heures 3 minutes.

73. Un particulier s'est procuré par ses économies, un revenu annuel de \$1518. Quelle est sa dépense journalière, sachant qu'il met de côté \$3384 en 8 ans, l'année étant de 365 jours ?

Solution :— $\$3384 \div 8 = \423 , ce qu'il met de côté chaque année.

$\$1518 - \$423 = \$1095$, ce qu'il dépense par année.

$\$1095 \div 365 = \3 , la dépense journalière.

74. Un marchand achète 248 verges de drap à \$3.50 ; 180 verges de toile à \$0.65 et il lui reste \$138. Quelle somme avait-il avant le paiement ?

Solution :— $\$3.50 \times 248 = \868 , le prix du drap.

$\$0.65 \times 180 = \117 , le prix de la toile.

$\$868 + \$117 + \$138 = \1123 , ce qu'il avait tout d'abord.

75. Par quel nombre faut-il multiplier 145 pour augmenter ce dernier nombre de 5075 ?

Solution :— $145 + 5075 = 5220$, ou 145 augmenté de 5075.

Il s'agit de trouver par quel nombre il faut multiplier 145 pour que le produit soit 5220.

$5220 \div 145 = 36$. *Rép.*

76. La somme de deux nombres est 448 et leur quotient est 15. Quels sont ces nombres ?

Solution :—Le plus grand nombre = 15 fois le plus petit.

La somme des 2 nombres = 15 fois le plus petit + plus le plus petit = 16 fois le plus petit.

16 fois le plus petit = 448 ;

1 fois le plus petit = $448 \div 16 = 28$, le plus petit ;

15 fois le plus petit = $28 \times 15 = 420$, le plus grand.

77. En 24 heures, une personne consomme environ 12925.44 chopines d'air et respire à peu près 15 fois par minute. Quelle quantité d'air consomme-t-elle à chaque respiration ?

Solution :— $15 \times 60 \times 24 = 21600$, nombre de respirations en 24 heures.

$12925.44 \div 21600 = .5983$ + chopine d'air par respiration.

78. Un ouvrier a reçu \$209 pour son salaire ; s'il eût travaillé 16 jours de plus, il aurait reçu \$253. Combien gagne-t-il par jour et combien a-t-il travaillé de jours ?

Solution :— $\$253 - \$209 = \$44$, ce qu'il aurait reçu pour 16 jours de travail.

$\$44 \div 16 = \2.75 , le salaire journalier.

$\$209 \div \$2.75 = 76$ jours de travail.

79. Un ouvrier gagne \$2.25 par jour et dépense \$8.70 par semaine. En combien d'années aura-t-il économisé \$1113 s'il travaille en moyenne 300 jours par an ?

Solution :— $\$2.25 \times 300 = \675 , ce qu'il gagne par année.

$\$8.75 \times 52 = \452.40 , ce qu'il dépense par année.

$\$675 - 452.40 = \222.60 , ce qu'il économise par année.

$\$1113 \div \$222.60 = 5$ ans.

80. Un marchand a vendu 54 verges de drap pour la somme de \$186.84 ; à ce marché il perd \$17.28. Combien avait-il payé la verge de drap ?

Solution :— $\$186.84 + \$17.28 = \$204.12$, le coût des 54 verges de drap.

$\$204.12 \div 54 = \3.78 , le prix payé pour 1 verge de drap.

81. Une pièce de drap coûte \$714.42. En vendant 46 verges \$189.52, on gagne \$0.34 par verge. Quelle est la longueur de la pièce ?

$\$189.52 \div 46 = \4.12 , le prix de vente d'une verge.

$\$4.12 - \$0.34 = \$3.78$, le prix d'achat d'une verge.

$\$714.42 \div \$3.78 = 189$ verges, longueur de la pièce.

82. Un voyageur fait 690 milles en 15 jours. Combien mettra-t-il de jours pour faire 1288 milles ?

Solution :— $690 \div 15 = 46$ milles par jour.

$1288 \div 46 = 28$ jours.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

59. On a partagé un héritage entre quatre personnes. La première a eu les $\frac{3}{7}$ de la totalité ; la deuxième les $\frac{3}{8}$ de la part de la première ; la troisième $\frac{1}{5}$ de la somme des deux autres parts. La part de la 4e est de \$1640. Combien a eu chaque héritier ?

Solution :— $\frac{3}{8}$ de $\frac{3}{7} = \frac{9}{56}$, la part de la deuxième.

$\frac{1}{5}$ de $(\frac{3}{7} + \frac{9}{56}) = \frac{1}{5}$ de $(\frac{24}{56} + \frac{9}{56}) = \frac{1}{5}$ de $\frac{33}{56} = \frac{33}{280}$, la part de la troisième.

$\frac{3}{7} + \frac{9}{56} + \frac{33}{280} = \frac{120}{280} + \frac{45}{280} + \frac{33}{280} = \frac{198}{280}$, la somme des parts des trois premières personnes.

$\frac{280}{280} - \frac{198}{280} = \frac{82}{280}$, la part de la quatrième.

$$\frac{82}{280} = 1640.$$

$$\frac{1}{280} = \frac{1640}{82}.$$

$$\frac{120}{280} = (\frac{1640}{82}) \times 120 = \$2400, \text{ ce qu'a eu le 1er héritier.}$$

$$\frac{45}{280} = (\frac{1640}{82}) \times 45 = \$900, \text{ ce qu'a eu le 2e héritier.}$$

$$\frac{33}{280} = (\frac{1640}{82}) \times 33 = \$660, \text{ ce qu'a eu le 3e héritier.}$$

60. Partagez 4200 entre trois personnes, de manière que les $\frac{7}{8}$ de la 1ère part fassent la deuxième et les $\frac{2}{3}$ de la somme des deux premières fassent la troisième.

Solution :—Soit $\frac{8}{8}$ la part de la 1ère personne, alors $\frac{7}{8}$ la part de la 2e personne.

$1 + \frac{7}{8} = 1\frac{7}{8}$ ou $\frac{15}{8}$ de la part de la 1ère, la somme des deux premières parts.

$\frac{2}{3}$ de la somme des deux premières parts, c'est-à-dire de $\frac{15}{8} = \frac{10}{8}$ de la part de la 1ère personne, égalent la part de la 3e personne.

$\frac{8}{8}$ de la 1ère part + $\frac{7}{8}$ de la 1ère part + $\frac{10}{8}$ de la 1ère part = $\frac{25}{8}$ de la 1ère part = \$4200.

$$\frac{1}{8} \text{ de la 1ère part} = \frac{4200}{25}.$$

$$\frac{8}{8} \text{ de la 1ère part} = 4200 \times \frac{8}{25} = \$1344, \text{ la part de la 1ère personne.}$$

$$\frac{7}{8} \text{ de la 1ère part} = 4200 \times \frac{7}{25} = \$1176, \text{ la part de la 2e personne.}$$

$$\frac{10}{8} \text{ de la 1ère part} = 4200 \times \frac{10}{25} = \$1680, \text{ la part de la 3e personne.}$$

Un ouvrier a déposé au bout de l'année \$330 à la caisse d'épargnes. Sachant qu'il a dépensé $\frac{1}{9}$ de son gain pour son habillement, $\frac{1}{4}$ du reste pour sa nourriture et les $\frac{4}{15}$ du reste pour son logement, etc. ; on demande ce qu'il a gagné dans son année ?

Solution :— $\frac{9}{9} - \frac{1}{9} = \frac{8}{9}$. Ayant dépensé $\frac{1}{4}$ du reste, il lui reste les $\frac{3}{4}$ du reste, c'est-à-dire les $\frac{3}{4}$ de $\frac{8}{9} = \frac{2}{3}$.

Il dépensa les $\frac{4}{15}$ des $\frac{2}{3}$ de son gain annuel pour son logement, etc. ; il lui resta donc les $\frac{11}{15}$ des $\frac{2}{3} = \frac{22}{45}$. Il plaça $\frac{22}{45}$, c'est-à-dire \$330, à la caisse d'épargne.

$$\frac{22}{45} = \$330.$$

$$\frac{1}{45} = \frac{330}{22}.$$

$$\frac{45}{45} = 330 \times \frac{45}{22} = \$675, \text{ son gain annuel.}$$

62. Trouvez un nombre dont les $\frac{2}{15}$, les $\frac{3}{4}$, les $\frac{5}{8}$ et les $\frac{2}{3}$ réunis donnent 848.25.

Solution :— $\frac{2}{15} + \frac{3}{4} + \frac{5}{8} + \frac{2}{3} = \frac{16}{120} + \frac{90}{120} + \frac{75}{120} + \frac{80}{120} = \frac{261}{120} = \frac{87}{40}$.

$$\frac{87}{40} = 848.25.$$

$$\frac{1}{40} = 848.25/87.$$

$$\frac{40}{40} = 848.25 \times \frac{40}{87} = \$390. \text{ Rép.}$$

63. Un homme partage son bien entre ses deux filles ; à la première, il donne les $\frac{3}{8}$ de sa fortune ; à la deuxième, le $\frac{1}{4}$ de ce qui reste plus \$1125 ; il garde pour lui \$12000. Trouvez la fortune du père et ce qu'il donne à chacune de ses filles.

Solution :— $\frac{8}{8} - \frac{3}{8} = \frac{5}{8}$; $\frac{1}{4}$ de $\frac{5}{8}$ + \$1125 = $\frac{5}{32}$ + \$1125.

Donc la fortune $\frac{3}{8} + \frac{5}{32} + $1125 + $12000 = \frac{12}{32} + \frac{5}{32} +$

\$13125 = $\frac{17}{32} + 13125 . Mais la fortune = $\frac{32}{32}$.

Donc $\frac{32}{32} = \frac{17}{32} + 13125 ;

et $\frac{32}{32} - \frac{17}{32} = 13125 ;

$\frac{15}{32} = 13125 ;

$\frac{1}{32} = $13125/15$;

$\frac{32}{32} = $13125 \times \frac{32}{15} = 28000 .

64. Une pompe peut épuiser un bassin en $8\frac{3}{4}$; une autre l'épuiserait en $12\frac{2}{3}$ heures. Si on les fait fonctionner en même temps, combien faudrait-il d'heures pour épuiser le bassin ?

Solution :—Dans 1 heure la 1^{re} pompe épuiserait une partie du bassin représentée par une fraction ayant 1 pour numérateur et $8\frac{3}{4}$ pour dénominateur = $1 \div 8\frac{3}{4} = \frac{4}{35}$ du bassin.

Dans 1 heure la 2^e pompe épuiserait une partie du bassin représentée par une fraction ayant 1 pour numérateur et $12\frac{2}{3}$ pour dénominateur = $1 \div 12\frac{2}{3} = \frac{3}{38}$ du bassin.

$\frac{4}{35}$ du bassin + $\frac{3}{38}$ du bassin = 1 heure.

$\frac{152}{1330}$ du bassin + $\frac{105}{1330}$ du bassin = 1 heure.

$\frac{152}{1330} + \frac{105}{1330} = \frac{257}{1330} = 1$ heure.

$\frac{1}{1330} = \frac{1}{257}$.

$\frac{1330}{1330} = 1 \times \frac{1330}{257} = 5\frac{45}{257}$ heures.

REGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

85. Une personne emploie les $\frac{3}{8}$ de sa fortune à l'achat d'une propriété et avec les $\frac{2}{5}$ du reste elle achète une maison. De ce qui lui reste définitivement, elle fait trois parts qui sont entre elles comme les nombres 3, 4 et 5, et elle place ces trois parts respectivement aux taux de 4, 5 et 6 pour cent. Elle se fait ainsi un revenu de \$465. Quels sont : 1° la fortune de cette personne ; 2° le prix de la propriété ; 3° celui de la maison, et 4° les sommes placées ?

Solution :— $\frac{8}{8} - \frac{3}{8} = \frac{5}{8}$, ce qui reste de la fortune après l'achat de la propriété.

Comme elle a dépensé les $\frac{2}{5}$ du reste, c'est-à-dire de $\frac{5}{8}$, il lui reste après l'achat de la maison les $\frac{3}{8}$ de $\frac{5}{8} = \frac{3}{8}$ de la fortune.

Les $\frac{3}{8}$ de la fortune sont divisés en trois parts, qui sont entre elles comme les nombres 3, 4 et 5, et sont placées à intérêt aux taux de 4, 5 et 6 pour cent.

Supposons que la personne place \$3 à 4%, \$4 à 5% et \$5 à 6%, elle retirerait un revenu comme suit :

\$3 à 4% rapportent $\$3 \times .04 = \0.12 ;

\$4 à 5% rapportent $\$4 \times .05 = \0.20 ;

\$5 à 6% rapportent $\$5 \times .06 = \0.30 .

Ainsi $\$3 + \$4 + \$5 = \12 rapportent $\$0.12 + \$0.20 + \$0.30 = \0.62 .

Donc les trois sommes réellement placées contiennent autant de fois \$3, \$4 et \$5 que \$0.62 est contenu de fois dans \$465.

$(\$465 \times 3) \div \$0.62 = \$2250$;

$(\$465 \times 4) \div \$0.62 = \$3000$;

$(\$465 \times 5) \div \$0.62 = \$3750$.

La somme totale placée à intérêt = $\$2250 + \$3000 + \$3750 = \9000 .

$\frac{3}{8}$ de la fortune = \$9000.

$\frac{8}{8}$ de la fortune = $\$9000 \times \frac{8}{3} = \24000 , la fortune totale.

$\frac{3}{8}$ de \$24000 = \$9000, le prix de la propriété.

$\frac{2}{5}$ de $(24000 - 9000) = \frac{2}{5}$ de 15000 = \$6000, le prix de la maison.

86. Une personne qui devait payer une dette le 10 novembre, ne l'a payée que le 15 janvier, ce qui a augmenté la dette de \$84. L'intérêt étant de 5% par an, que devait cette personne ?

Solution :—Du 10 novembre au 15 janvier, il y a $20 + 31 + 15 = 66$ jours.

Il s'agit de trouver la somme placée à intérêt à 5%, pour 66 jours, qui rapportera \$84.

\$1 à 5%, pour 66 jours, rapporte $(.05 \times 66) \div 365 = \$0.009 + \$84.000 \div .009 = \9333.33 . *Rép.*

87. Une machine à vapeur fait en 7 heures 30 verges d'étoffe de $1\frac{1}{4}$ verge de largeur. Combien mettra-t-elle de temps pour faire 254 verges de la même étoffe de $1\frac{2}{3}$ verge de largeur ?

Solution :—7 heures 30 verges de long $\frac{5}{4}$ verge de large.
? " 254 " " " $\frac{5}{3}$ " " "

$$\frac{7 \times 254 \times 4 \times 5}{30 \times 5 \times 3} = \text{en simplifiant à } \frac{3556}{45} = 79\frac{1}{45}$$

heures. *Rép.*

88. Deux ouvriers travaillant chacun 7 heures par jour à crépir, ont fait 28 verges carrées de ce travail en 1 jour, et ont gagné \$6.50 à eux deux. On demande combien de verges de ce même travail feraient en 8 jours, 11 ouvriers aussi actifs que les premiers et occupés le même nombre d'heures, et quelle somme le patron devra déboursier pour le salaire de ces 11 ouvriers.

Solution :—2 ouv. 7 heures 1 jour 28 verges
11 " 7 " 8 jours ? "
 $28 \times 11 \times 8$
----- 1232 verges.

$$\begin{array}{r} 28 \text{ verges} \\ 1232 \text{ " } \end{array} \qquad \begin{array}{r} \$6.50 \\ ? \end{array}$$

$$(6.50 \times 1232) \div 28 = \$286.$$

89. Un propriétaire a dépensé \$2300 à faire fumer, labourer et ensemercer en froment 247.1 acres de terre qui lui avait coûté \$125 de l'acre. Il vend la récolte sur pied à raison de \$30 de l'acre. A quel taux d'intérêt a-t-il placé son argent cette année-là ?

Solution :—La terre avait coûté $\$125 \times 247.1 = \30887.50 .

Le bénéfice net du propriétaire est de :

$$(\$30 \times 247.1) - \$2300 = \$7413 - \$2300 = \$5113.$$

$$\$5113 \div 3087.50 = .16\frac{1}{2} + \text{presque } 16\frac{2}{3}\%.$$

90. Le lait contient environ 12% de son poids de crème, et la crème produit environ $\frac{8}{25}$ ou 32% de son poids de beurre. Combien retirera-t-on de beurre de 1700 livres de lait ?

Solution :— $1700 \times .12 = 208$ livres de crème.

$$208 \times .32 = 66.56 \text{ livres de beurre.}$$

ALGÈBRE

81. Deux courriers partent de deux villes situées à 320 milles allant à la rencontre l'un de l'autre ; le premier parcourt chaque jour 8 milles de plus que le second, et le nombre de jours pendant lesquels ils voyagent est représenté par la moitié du nombre de milles que le second fait dans un jour ; quelle est la distance parcourue par chacun avant la rencontre ?

Solution : Soit $2x + 8$ la distance parcourue dans 1 jour par le 1er ; alors $2x$ celle parcourue dans 1 jour par le second et x le nombre de jours pendant lesquels ils voyagent.

$(2x + 8)x = 2x^2 + 8x$, la distance totale parcourue par le premier.

$2x \times x = 2x^2$, la distance totale parcourue par le second.

$2x^2 + 8x + 2x^2 = 320$, la distance totale parcourue par les deux.

$$4x^2 + 8x = 320$$

Divisant par 4 on a :

$$x^2 + 2x = 80$$

Complétant le carré on a :

$$x^2 + 2x + 1 = 80 + 1 = 81$$

Extrayant la racine on a :

$$x + 1 = 9 \text{ ou } -9$$

d'où

$$x = 9 - 1 = 8$$

et

$$2x = 8 \times 2 = 16, \text{ le nombre de milles}$$

parcourus par le second dans 1 jour

$$2x^2 = 8^2 \times 2 = 128, \text{ le nombre total de}$$

milles parcourus par le second

$$2x^2 + 8x = 128 + (8 \times 8) = 192, \text{ le}$$

nombre total de milles parcourus par le 1er.

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

13. On demande l'arête d'un bassin cubique équivalent en capacité à trois autres bassins, dont le premier a 3 pieds de rayon et 7.5 pieds de profondeur, le deuxième 30 pieds de circonférence et 5.4 pieds de profondeur, le troisième 5.4 pieds de long sur 2.4 de large et 4.5 de profondeur.

Solution :

Le volume du 1er bassin = $3.1416 \times 3^2 \times 7.5 = 212.058$ pieds cubes

Le volume du 2e bassin = $0.07958 \times 30^2 \times 5.4 = 386.7588$ pieds cubes

Le volume du 3e bassin = $5.4 \times 2.4 \times 4.5 = 58.32$ pieds cubes

La capacité du nouveau bassin égale la somme des 3 autres, c'est-à-dire, $212.058 + 386.7588 + 58.32 = 657.1368$

L'arête du nouveau bassin égale la racine cubique de $657.1368 = 8.69$.

14. Quel est le volume d'un arbre dont la circonférence moyenne égale 3 pieds et la longueur 38.4 pieds?

Solution : $3^2 \times 0.07958 \times 38.4 = 27.502848$ pieds cubes.

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

THE ARTIST'S CATS

An artist had a cat and a kitten, of which he was very fond. One day a friend called to see him, and found two holes in the bottom of his door, one large, the other small. He asked the artist what they were for, and was told they were there to let the cats in and out. « But why have you two holes ? » said the friend. « Wouldn't one do as well ? » « Why, you stupid fellow ! » cried the painter, « how could the big cat go through the little hole ? » « very true », said his friend, « but couldn't the little cat go through the big hole ? » The artist laughed aloud, and said: « So she could. Dear me ! I never thought of that ! »

- OUTLINE.—1. An artist is the owner of a cat and a kitten.
2. He makes two holes for them in his door.
3. A friend calls and asks why two holes.
4. The reply of the artist.
5. The rejoinder of the friend.
6. The artist's exclamation.

Taken from Meiklejohn's « *Fables, Anecdotes, and Stories for teaching Composition.* »

Au Lac St-Jean

3e Causerie

Sur les vingt millions d'acres de terre compris dans le territoire du Lac Saint-Jean, l'étendue défrichée et en culture représente seulement un peu plus de 500.000 acres. Tout le reste est couvert de forêts. Les différentes variétés d'épinette forment plus des trois-quarts des essences forestières. Sans compter les arbres assez gros pour fournir du bois de sciage, on estime que cette région peut fournir 91.000.000 de cordes de bois propre à faire de la pâte à papier, en prenant seulement la première coupe. La pâte de bois du Canada obtient un prix plus élevé que celle des pays scandinaves, et si on y mettait le capital d'exploitation nécessaire, on trouverait dans la région du Lac Saint-Jean assez de bois et de force motrice, pour approvisionner la moitié de l'Europe de cet article.

Dès maintenant, on compte environ trente grandes scieries et plus d'une demi-douzaine de fabriques de pâte de bois dans le pays du Lac Saint-Jean, et ce nombre augmente rapidement.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

L'École Normale Laval

Souvenirs intimes

II

Après l'acte constitutionnel de 1840, et jusqu'à l'établissement de la Confédération, le siège du gouvernement fut fixé tour à tour dans le haut et dans le bas Canada. Le Parlement siégea à Kingston, de 1841 à 1843 ; à Montréal, de 1844 à 1849 ; à Toronto, de 1850 à 1851 ; à Québec, de 1852 à 1855 ; à Toronto, de 1856 à 1859 ; à Québec, de 1860 à 1865 ; à Ottawa, en 1866.

La capitale ambulante revint donc à Québec en 1860, et l'École normale dut quitter le Vieux-Château pour faire place à quelques départements publics. Elle fut installée dans l'édifice occupé aujourd'hui par les RR. PP. Jésuites, rue Dauphine.

L'abbé Horan, nommé évêque de Kingston, avait été remplacé, dès l'année 1858, par l'abbé Jean Langevin, comme principal de l'école,—poste *périlleux* qu'il devait abandonner plus tard pour devenir le premier évêque de Rimouski.

Bien des souvenirs intimes se rapportent à cette époque de l'installation de l'École normale rue Dauphine. Je n'en veux rapporter qu'un seul.

Disons d'abord que le grand-vicaire Charles-Félix Cazeau et le surintendant de l'Instruction publique, l'honorable Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, étaient d'intimes amis et qu'ils se jouaient parfois, mutuellement, de vrais tours d'écoliers.

Monsieur Chauveau publia un jour, dans son *Journal de l'Instruction publique*, un article en bonne place sur la calligraphie et l'importance de soigner son écriture. A la fin de l'article, l'auteur donnait une liste d'hommes célèbres qui avaient une bonne écriture, et cela pour combattre le préjugé d'après lequel un homme distingué ne doit pas attacher d'importance à la calligraphie. A quelque temps de là, le *Journal de Québec* publia une correspondance où il était dit que c'était sans doute par modestie que M. Chauveau n'avait pas ajouté son nom à la liste des hommes célèbres ayant une belle main !... En lisant cela, M. Chauveau, dont l'écriture était détestable, pensa aussitôt :—C'est le grand-vicaire Cazeau qui a écrit cela ; il me le paiera !

Quelques semaines plus tard, M. Chauveau, qui habitait Montréal, descendait à Québec et y présidait une soirée littéraire et musicale à l'École normale de la rue Dauphine. Le grand-vicaire Cazeau était à sa droite, le principal Langevin à sa gauche.

J'allai saluer le surintendant, qui me dit : « Croiriez-vous que votre cousin M. Cazeau ose prétendre ne pas recevoir mes lettres parce que j'écris si mal le mot « Québec » qu'elles vont se promener à « Quito », capitale de l'Équateur !

—Cela me surprend, répondis-je en souriant. Avez-vous lu une correspondance publiée dernièrement dans le *Journal de Québec*.....

—Oui, je l'ai lue, et j'en connais bien l'auteur, dit M. Chauveau en regardant son voisin de droite avec un malin sourire.

La soirée fut charmante. M. Norbert Thibault, M. Rouleau (le juge Rouleau de l'avenir), M. Donnelly, M. Demers, tous morts aujourd'hui, avaient donné leur concours au principal pour la partie littéraire de la fête. Une jeune débutante de seize

ans, Mademoiselle Mathilde Parent, fille du grand patriote et penseur Etienne Parent, et M. George Desbarats, le futur éditeur des Œuvres de Champlain, avaient bien voulu nous prêter le charme de leurs belles voix.

M. Desbarats chanta le *Lac* de Niedermeyer, paroles de Lamartine. Dans l'auditoire, un jeune poète—M. Alfred Garneau—devançant le chanteur, disait à demi-voix à son voisin, l'abbé Raymond Casgrain, les strophes mélodieuses du poète :

« Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages...
.....
.....

« O lac, rochers muets, grottes, forêt obscure,
Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,
Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
Au moins le souvenir. »

Mademoiselle Mathilde Parent—aujourd'hui Madame de Bonald—chanta une sorte de romance scénique intitulée : *Judith*, très en vogue dans les couvents, imitée de l'air de *Joséph*, de Méhul. Le morceau commençait par ces paroles, dites en récitatif :

« Sous les remparts de Béthulie
Holopherne a conduit ses infâmes soldats. »

La jeune chanteuse articulait avec une rare distinction, et avait un timbre de voix absolument séduisant. Elle fut vivement applaudie.

Après la séance, M. Chauveau fit un superbe discours. Il parla de choses sérieuses relatives à l'instruction et à l'éducation ; il félicita les autorités de l'École normale sur leurs succès croissants ; puis il remercia les personnes étrangères à l'école qui avaient contribué, par leur talent, au succès de cette séance si intéressante à tant de titres : M. Alfred Paré, M. George Desbarats, et d'autres encore.

« Quant à Mademoiselle Parent, ajouta-t-il en se tournant vers l'auditoire, je ne saurais mieux faire l'éloge de son talent qu'en vous répétant le mot délicieux de M. le grand-vicaire Cazeau, qui, après avoir entendu ce soir la romance de *Judith*, si admirablement rendue par la jeune artiste, disait avec conviction : « Si la vraie Judith de la Bible chantait aussi bien que cela, il n'est pas du tout étonnant qu'Holopherne se soit laissé couper le cou ! »

Ce fut une explosion dans la salle. Les bravos, les rires, les éclats de voix accueillirent cette boutade, immédiatement suivie du *God save the Queen* ! et de la dispersion de la foule.

Le calme rétabli, M. le grand-vicaire Cazeau riait encore, riait toujours. Je le félicitai de ce succès inattendu :

—Mais, me dit-il, je n'ai jamais tenu le propos que M. Chauveau a mis dans ma bouche ! Le mot qui a tant fait rire est du surintendant lui-même ; je ne sais pourquoi il me l'a attribué.

—Pour vous engager à continuer de parler calligraphie dans le *Journal de Québec*, interrompit en riant M. Chauveau.

Les deux amis quittèrent la salle ensemble, et je philosophai sur la miséricordieuse Providence qui accorde aux hommes chargés de lourdes responsabilités des heures de détente qui les empêchent de succomber à la tâche. Il importe seulement de ne pas abuser de la détente.

Mais les choses n'en restèrent pas là. L'anecdote que je viens de rappeler eut une suite, et des plus aimables. Voici en quels termes Madame de Bonald, d'Ottawa, — la jeune chanteuse québécoise de jadis, — me l'a racontée il y a quelques semaines :

« Le lendemain de la soirée en question, M. Chauveau me fit parvenir un très joli album avec son portrait et les lignes suivantes :

« Si comme vous Judith savait chanter et plaire
 « Je ne suis pas surpris de ce qu'elle ait pu faire.
 « Qu'Holopherne eût perdu la tête en l'écoutant
 « Me paraît naturel : j'en aurais fait autant. »

« En retour, j'envoyai mes remerciements à M. Chauveau et m'exprimai ainsi :
 « Cher monsieur,

« Merci pour votre joli souvenir de la soirée d'hier et pour le compliment bien « trop flatteur qui l'accompagne, à propos de mon chant de « Judith. » Je ne puis vraiment que vous dire :

« Si ce pauvre Holopherne avait été poète,
 « Judith, j'en ai bien peur,
 « Sentant faiblir son cœur,
 « La première, elle-même, aurait perdu la tête. »

« Vous voyez, cher ami, que c'était de la poésie de jeune pensionnaire ; mais enfin à tout âge on fait ce qu'on peut. »

Je ne sais si tout le monde sera de mon avis ; mais il me semble que, cette fois encore, Judith s'est supérieurement tirée d'affaire.

*
 * *

Le siège du gouvernement fut transporté à Ottawa en 1866. L'école normale retourna alors au Vieux-Château. M. l'abbé Jean Langevin en était encore le principal. C'était un homme à la figure austère, porté à exiger la perfection de ses subordonnés, porté aussi à les défendre si on les attaquait. En matière d'enseignement, c'était un maître. Son *Traité de Pédagogie* est encore, assure-t-on, un des meilleurs ouvrages de ce genre que l'on puisse placer entre les mains des instituteurs.

L'abbé Langevin ayant été nommé évêque de Saint-Germain de Rimouski en 1867, il eut pour remplaçant intérimaire à l'école normale, M. l'abbé Narcisse Fortier, et comme successeur régulier, M. l'abbé Thomas-Aimé Chandonnet, un orateur et un écrivain très brillant.

Il y aurait une foule de choses à dire sur l'abbé Chandonnet, sur ses succès à Rome, ses retentissantes polémiques à Québec, notamment la polémique qu'il soutint contre le docteur J.-C. Taché à propos d'astronomie, ses cours de philosophie hors programme à l'école normale. Dans ses classes régulières, les plus avancés de ses élèves le suivaient avec peine ; les esprits plus lents restaient en route. C'est dire que cet homme, si bien doué du reste, n'était pas pédagogue.

Je me permettrai d'exprimer ici mon opinion personnelle sur la règle à suivre avec des élèves de force inégale, comme cela se rencontre dans toutes les classes. A mon avis, il faut toujours, lorsqu'on enseigne, procéder par petites étapes, du connu à l'inconnu, et ne pas aller tellement vite en besogne que les moins avancés des élèves ne puissent suivre le professeur.—Avec ce système, me dira-t-on, les mieux doués de la

classe perdront leur temps.—Nullement ; les mieux doués, en entendant vos explications répétées, ou données sous une forme différente, comprendront mieux ce qu'ils avaient saisi peut-être imparfaitement tout d'abord ; mais surtout—et ce n'est pas là un mince avantage—they recevront une excellente leçon de pédagogie en vous voyant employer les moyens les plus propres à faire pénétrer la vérité dans tous les esprits ; ils apprendront comment il faut disposer les lumières pour éclairer comme il convient les cellules restées obscures des cerveaux à perception trop lente.

Bien entendu qu'un élève trop inférieur au niveau moyen de sa classe doit être envoyé dans une classe plus élémentaire.

L'abbé Chandonnet quitta l'École normale au mois de décembre 1870 pour aller faire la classe au collège Saint-François-Xavier, à New-York, puis pour aller demeurer à Montréal avec sa sœur Madame Lavigne, et un fils de celle-ci, qui était typographe et avait une petite imprimerie à la maison. C'est là que nous le retrouvons, corrigeant des épreuves et écrivant des articles pour la *Revue de Montréal*, probablement à la demande de M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier. La composition de la *Revue* se faisait sous ses yeux, à sa résidence même. C'est là qu'il fut foudroyé par l'apoplexie, au mois de juin 1881.

Un de ses neveux, M. Alphonse Lavigne, des Trois-Pistoles, appelé en toute hâte à Montréal, trouva sur le corps de son malheureux oncle une ceinture en broche de fer, de 162 anneaux, armés chacun de 2 pointes, formant en tout 324 pointes appliquées à peau nue. On comprend l'émotion de M. Lavigne en découvrant ce cilice. J'ai vu moi-même cet éloquent témoin d'un état d'âme peu connu, et je m'inclinai avec respect devant ce précieux et consolant souvenir.

(A continuer)

ERNEST GAGNON.

AUX PRIÈRES

Le révérend Frère Gédéon-Marie, des Ecoles chrétiennes, décédé à Montréal le 16 mars dernier, à l'âge de 65 ans. C'était un éducateur éminent, un vétéran de l'enseignement au Canada. Le Frère Gédéon-Marie habitait notre pays depuis 1874.

Révérènde Mère Sainte-Clotilde, décédée au Monastère des Ursulines des Trois-Rivières, le 14 mars dernier, à l'âge de 94 ans. Cette vénérable sœur était dans la 73^e année de vie religieuse. Mère Sainte-Clotilde était née à Saint-Philippe, comté de Laprairie, et était la sœur de feu Mgr Pinsonnault, ancien évêque de London.

La révérende mère Sainte-Eulalie, fondatrice de la florissante maison d'Éducation établie par les Ursulines de Québec à Stanstead, près de la frontière du Vermont. La mère Sainte-Eulalie était âgée de 71 ans. C'était une âme d'élite, une femme instruite et bonne.

Révérènde Sœur Marie de l'Immaculée Conception, décédée au couvent des Sœurs Grises, à Ottawa, à l'âge de 74 ans. La défunte a consacré ses cinquante-sept ans de vie religieuse à l'enseignement de la jeunesse. La défunte était la sœur de l'honorable juge Curran.

Héroïsme d'une institutrice

Le mardi, 26 février, à 1.45 heure de l'après-midi, un violent incendie consumait une école protestante d'Hochelaga. Faute d'appareils de sauvetage, ou mieux encore, à cause de la construction défectueuse de la bâtisse, 17 enfants—9 garçons et 8 fillettes—ainsi que la directrice de l'école, Mlle Maxwell, qui sacrifia sa vie pour sauver ses élèves, périrent asphyxiés par la fumée.

Ce malheur a eu du retentissement. Retenons bien la grande leçon qui s'en dégage : les commissions scolaires, les directeurs, les directrices de pensionnats et les instituteurs et les institutrices ne sauraient être trop vigilants à l'égard du feu : ne sauraient être trop clairvoyants dans l'organisation des moyens de sauvetage en cas d'incendie.

Rendons aussi un hommage bien sincère à Mlle Maxwell, morte au poste d'honneur. Une école protestante portera bientôt son nom, et le gouvernement de Québec vient de faire adopter une loi assurant une rente viagère de \$300 à la mère de l'héroïne. Ces témoignages sont mérités.

Mais notons seulement que la presse anglaise du pays, imitée dans une large mesure par la presse canadienne-française, a exalté le dévouement de la généreuse institutrice protestante sans se souvenir qu'il y a à peine vingt-quatre mois, une autre institutrice de notre province, une canadienne-française, une humble religieuse, Sœur Adjudor—dans le monde Mlle Girardin—donnait aussi sa vie pour sauver ses élèves lors de l'incendie du couvent de Sainte-Geneviève, comté de Jacques-Cartier. Les restes calcinés de l'héroïque religieuse canadienne furent déposés sans bruit dans le modeste cimetière de sa communauté. Nul ne songea dans la suite à élever un monument à Sœur Adjudor.

Le dévouement de la vaillante religieuse catholique est-il moins grand que celui de la non moins vaillante institutrice protestante ?

Nos livres classiques

M. Adjudor Rivard écrit dans la dernière livraison du *Bulletin du Parler français* :

« M. C.-J. Magnan, dans *L'Enseignement Primaire* de février, a donné un bon article sur *Nos livres classiques*. Il se réjouit à la pensée que bientôt des écoles seront pourvues de livres de classe canadiens.

« Le temps est arrivé pour les catholiques de la province de Québec, de songer à donner à leurs enfants, par l'entremise du *livre*, une éducation patriotique et franchement chrétienne. »

Nous pensons, avec le directeur de *L'Enseignement Primaire*, qu'il faut encourager par tous les moyens possibles la publication de livres classiques canadiens-français. Mais veillons à ce que ces livres soient, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue pédagogique, de premier ordre. »

C'est bien là notre avis.

Vient de paraître

L'Analyse Grammaticale et l'Analyse Logique.

Nous sommes heureux d'annoncer au personnel enseignant de la province de Québec la mise en librairie du manuel d'*Analyse* du professeur C.-J. Magnan. Ce traité pratique de langue française était attendu avec impatience.

L'ANALYSE GRAMMATICALE ET L'ANALYSE LOGIQUE, aux *Brevets de capacité*, à l'*École normale et à l'École Primaire, Intermédiaire et Supérieure* forme un très joli petit volume de 164 pages, y compris les Réponses aux Questions d'analyse posées par le Bureau central depuis 1898, et deux tables des matières : une Table Méthodique et

une Table Synthétique. L'ouvrage est bien imprimé sur bon papier et très joliment relié avec toile de couleur sur carton flexible.

Le traité d'analyse de M. Magnan est conforme au nouveau programme d'Études. Il contient 300 exercices dont un grand nombre sont accompagnés de solutions. Peu de théories, beaucoup de pratique. La méthode employée dans le nouveau manuel est absolument rationnelle: elle s'inspire des meilleurs procédés actuellement en usage en France et au Canada. L'auteur y a ajouté le fruit de sa longue expérience. Tout en se familiarisant avec les règles de la langue française, l'élève puisera dans le livre de M. Magnan des notions sur la *Doctrine chrétienne*, l'*Histoire et la Géographie du Canada*, l'*Agriculture*, l'*Hygiène* et l'enseignement *Anti-alcoolique*. Les auteurs français (du 17^e et du 19^e siècle) et les auteurs canadiens occupent une large place dans l'ouvrage. Une table synthétique des exercices facilitent la préparation de la classe.

Rédigé avec soin, d'une grande correction typographique, le manuel d'Analyse que nous sommes heureux d'offrir au public, constitue le traité le plus pratique qui ait jusqu'ici été publié sur la matière.

Prix : 50 centins l'unité ; frais de poste en plus.

\$5.40 la douzaine. Prix spécial au cent.

En vente chez tous les libraires de la province. S'adresser spécialement à
J.-A. LANGLAIS & FILS, Éditeurs, rue St-Joseph, Québec.

Connaissances usuelles.

Ce petit traité, si vivement attendu, est enfin mis en vente. Déjà nous avons rempli de nombreuses commandes.

Le traité de CONNAISSANCES USUELLES, par le professeur N. Tremblay, est rédigé conformément au nouveau Programme d'Études. S'inspirant des Instructions pédagogiques du Programme, l'auteur a réduit son traité « aux notions d'usage ordinaire—et réellement mesuré sur les besoins des élèves. » M. Tremblay, dans son manuel, a laissé de côté, comme le dit le Programme : « ce qui est savant, les nomenclatures, les classifications, les formes abstraites. » L'auteur a visé à ce qui est utile : « ce qui est applicable à l'industrie et au commerce, dans les villes ; à l'agriculture et à l'horticulture, dans les campagnes. »

L'auteur des *Connaissances usuelles* suit le Programme pas à pas, année par année. Sa longue expérience dans l'enseignement primaire à la campagne et dans l'enseignement primaire supérieur à l'École normale, lui a permis de rédiger son manuel de façon à ce qu'il soit non seulement un livre des plus attrayants pour l'élève, mais encore et surtout un guide méthodique pour l'instituteur et l'institutrice.

Les leçons sont courtes, simples et rédigées avec clarté. Plus de deux cents illustrations ornent l'ouvrage qui compte à peine deux cents pages. Des *Questions et Notes pédagogiques* sont placées à la suite de chaque chapitre. Les candidats aux brevets y trouveront un guide sûr pour se préparer en peu de temps aux examens.

Prix : 40 centins l'unité. Frais de poste en plus. S'adresser à J.-A. LANGLAIS & FILS, Éditeurs, Québec.

Le cinquantenaire de l'École normale Jacques-Cartier

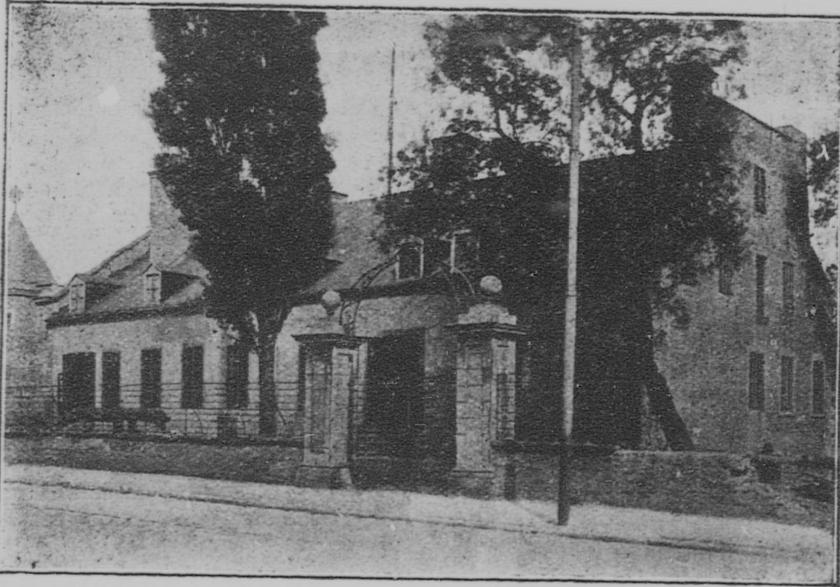
Cette grande fête du souvenir est définitivement fixée aux 24 et 25 juin prochain.

Les membres du comité général d'organisation des fêtes du cinquantenaire de l'École normale Jacques-Cartier se sont réunis, il y a quelques jours, sous la présidence de M. le professeur J.-O. Cassegrain.

On a discuté longuement le programme à être adopté pour s'assurer de fêtes magnifiques lorsque se réuniront les anciens élèves de l'école les 24 et 25 juin prochain.

Les grandes lignes du programme sont les suivantes :

Le 24 juin au soir, réception intime des anciens élèves, avec collation des diplômes des élèves actuels.



LE CHATEAU RAMESAY.—OU FUT LOGÉE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER
DE 1857 À 1879 (1)

Le lendemain, le 25 juin, avant-midi, grand-messe solennelle chantée par Sa Grandeur Mgr Racicot, sermon de circonstance par M. l'abbé Harel, chapelain au pénitencier Saint-Vincent de Paul. Après la messe, adresse aux anciens élèves par le président général des fêtes du cinquantenaire, M. J.-O. Cassegrain, et réponse par M. l'abbé Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier.

A midi, il y aura grand banquet, discours et promenade sur le fleuve, en bateau. Au cours de la soirée, fête intime et illumination générale à l'École normale.

A ce programme, des modifications pourront être apportées.

M. l'abbé Dubois a fait rapport du travail, jusqu'à date, du comité des adresses.

Depuis cinquante ans, il est passé par l'École normale un total de 1585 élèves, et sur ce nombre, on a retracé 764 adresses.

Deux cent neuf anciens élèves sont décédés depuis leur passage à l'École normale. Il reste environ 600 anciens élèves, dont le lieu de résidence est demeuré inconnu jusqu'ici. Un nouvel effort sera fait pour que les adresses du plus grand nombre de ces derniers soient localisées.

Deux documents importants ont été envoyés aux anciens élèves connus : une liste complète des anciens élèves, par ordre alphabétique, et la même liste des élèves, année par année.

Le comité des finances est déjà assuré d'un fonds de \$500 pour les dépenses d'organisation des fêtes, soit environ le quart de la somme désirée et nécessaire pour assurer le succès des fêtes du cinquantenaire.

Assistaient à l'assemblée du comité général, M. J.-O. Cassegrain, le président, M. J.-N. Perreault, le vice-président, M. l'abbé Dubois, MM. L.-P. Bérard, avocat ; J.-M. Tremblay, J.-B. Turcot, Lévis Tremblay, J. Manning, J.-D. Gauthier, J.-G. Nadon, D. Martel, Emile Ducharme, J.-H. Bergeron, U.-P. Boucher, P. Barbeau, A.-C. Miller, Max. Guerin, le docteur Chabot, J. Miller, J.-D. Langevin et E. Daoust.

(1) Cet édifice est aujourd'hui transformé en musée. Sous le régime français, il fut habité par M. de Ramesay, un des derniers gouverneurs français de Montréal.

Un congrès pédagogique à Ottawa

Les 7 et 8 mars dernier, un grand congrès a réuni, à Ottawa, les Instituteurs des écoles bi-lingues et les membres de l'Association de l'Enseignement catholique et bi-lingue de l'Ontario.

Organisé par M. T. Rochon, président de l'Association des instituteurs bi-lingues, et A. Bélanger, président de l'Association de l'Enseignement catholique et bi-lingue, le congrès a remporté un succès complet.

S. G. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, l'honorable Dr Pyne, ministre de l'Éducation de Toronto, les RR. PP. Oblats et les membres du clergé séculier d'Ontario ont honoré les congressistes de leur présence. Le personnel enseignant réuni dans la salle du monument national comprenait, en grand nombre, des Religieuses appartenant à diverses communautés, plusieurs Frères des Ecoles chrétiennes, cent cinquante institutrices laïques et quelques instituteurs et inspecteurs d'écoles. Parmi ces derniers, notons trois protestants : MM. Summerby, Tilley et Cowley.

En présence du ministre de l'Éducation, S. G. Mgr Duhamel, M. l'inspecteur T. Rochon et M. A. Bélanger, ont, tour à tour, exposé les besoins et les justes réclamations des catholiques d'Ontario, relativement à l'Instruction publique. Nos compatriotes de la province voisine réclament des inspecteurs bi-lingues—des inspecteurs qui sachent le français et l'anglais—; de nouvelles écoles primaires bi-lingues; deux écoles normales bi-lingues: l'une confiée aux Frères pour les garçons, l'autre confiée aux Sœurs pour les filles (1) : des livres français. Espérons aussi qu'avant longtemps, les Canadiens français d'Ontario réclameront avec énergie un *Programme d'Études* distinctes pour les écoles canadiennes-françaises. Est-ce que les protestants de Québec n'ont pas un programme scolaire absolument autonome? Pourquoi les catholiques d'Ontario, en plein vingtième siècle, continueraient-ils d'être traités comme des ilotes? Nous recommandons instamment la cause de nos compatriotes de là-bas à la grande presse de la province de Québec.

Il nous a été donné personnellement de constater, non sans un profond chagrin, combien le personnel enseignant canadien-français d'Ontario s'impose de sacrifices pour conserver chez les nôtres du Haut-Canada la foi catholique et sa compagne inséparable la langue française. A quel prix, le clergé et le personnel enseignant conservent l'âme canadienne-française intacte? on l'ignore profondément sur les rives du Saint-Laurent. Il faut avoir étudié sur place les conditions sociales des nôtres dans l'Ontario, pour comprendre tout l'héroïsme de ces Religieuses, de ces Frères et de ces institutrices et instituteurs canadiens-français qui s'imposent quotidiennement la tâche presque surhumaine de faire des classes absolument bi-lingues, et cela dans le but patriotique de conserver à la langue française une petite place dans le cœur des enfants et d'initier ces derniers aux vérités de la foi catholique.

Invité spécialement à prendre part aux travaux du congrès, le directeur de *L'Enseignement Primaire* s'est rendu compte personnellement des besoins des écoles bi-lingues, il a pu aussi apprécier la science et le mérite des institutrices et des instituteurs canadiens-français d'Ontario. Il a été profondément touché de l'accueil vraiment sympathique dont il a été l'objet pendant le congrès.

Le jeudi soir, 8 mars, M. H. Bourassa, M. P., a donné une conférence sur l'« Enseignement de la langue française et l'unité nationale. » M. Bourassa a développé ce thème : *Il faut convaincre nos concitoyens de langue anglaise que le plus sûr moyen de protéger le Canada contre l'envahissement de l'américanisme, c'est de favoriser chez les Canadiens français, le culte de la langue française.* »

Même ceux qui ne croient pas à la possibilité de l'unité nationale au Canada, partagent cette idée de M. Bourassa : « Faire comprendre aux Anglo-Canadiens que la nationalité canadienne-française est encore le plus sûr rempart contre les envahissements de l'étranger. »

(1) Cette question est de la plus haute importance. On sait que d'après la décision malheureuse du Conseil privé, les Instituteurs congréganistes seront obligés, avant peu, de se pourvoir d'un brevet d'école normale s'ils veulent enseigner dans l'Ontario.

Voici une liste des principaux travaux lus devant le congrès :

Importance de la préparation des leçons.....	C.-J. MAGNAN.
Entrance	W.-J. SUMMERBY.
L'écolier hors l'école	T. ROCHON.
English Literature in Fourth Form, with a class	MISS B. SÉGUIN.
Arithmetic	J.-J. TILLEY.
La méthode phonique, avec une classe	T. ROCHON.
Le rôle de l'Analyse dans l'enseignement du français	C.-J. MAGNAN.
Grammaire française, avec une classe	L. PARENT.
Teaching of English to beginners in Bilingual Schools	A TEACHER.

Dans la prochaine livraison de *L'Enseignement Primaire*, nous publierons probablement un compte-rendu officiel des travaux du congrès.

Ce que l'on pense de "L'Enseignement Primaire"

Nous détachons des nombreuses lettres reçues depuis un mois, les témoignages suivants :

« Ci-inclus le montant de l'abonnement à *L'Enseignement Primaire* pour l'année (\$2.00). J'aime à vous dire combien nos Sœurs apprécient cette revue, dont elles font leur pain quotidien. Elles trouvent là une foule de renseignements très utiles et qui leur aident beaucoup dans leur tâche parfois si ardue.

Sr. M. Ev. Spre., Montréal.

« Pardonnez la liberté que je prends de m'adresser à vous. C'est que *L'Enseignement Primaire* est un auxiliaire précieux pour chacune des maîtresses de notre Académie. C'est même pour nous un guide indispensable.

Sr Marie Ste-E., Directrice, St-Hyacinthe.

« Enclosed please find (\$1.00) being subscription price for *L'Enseignement Primaire*. »—06—07. I have already received Sept. and Oct. numbers.

I find *L'Enseignement Primaire* a great help in my work, as I teach a mixed school—I certainly would not like to do without it.

Yours respectfully,

Annie M. L., Teacher.

Daigle, Victoria Co.

« Votre Journal forme, chaque année, un beau volume qui oriente les maîtresses dans l'enseignement. »

Sr M. V., Supr., Ste-Geneviève.

« Votre revue nous est d'un secours indispensable. En l'adressant aux écoles, le gouvernement rend des services incalculables au personnel enseignant : il ne saurait accorder d'aide plus pratique. »

Mlle M. H. C., St-Her.

« A mon humble avis, monsieur le Directeur, vous exercez un véritable apostolat parmi le personnel enseignant. Que Dieu bénisse vos efforts persévérants et les féconde de plus en plus. C'est le vœu sincère que forme

—
Votre humble servante,

Sœur S., dir. des Etudes, »

Montréal.

Notre Revue et MM. les Inspecteurs d'écoles

Dans le dernier rapport du Surintendant de l'Instruction publique, nous avons lu avec un vif plaisir, les témoignages encourageants que plusieurs inspecteurs d'écoles rendent en faveur de notre revue.

Notre plus sincère reconnaissance est acquise à ces amis de notre œuvre.

PETIT COURRIER

(Réponses)

A. M. J. Q. :—Le pronom *en* est personnel. Quelques auteurs distinguent : « *en* est pronom relatif s'il est mis pour *de cela*, il est pronom personnel s'il est mis pour *de lui, d'elle, d'eux*. » Nous nous sommes parfois rallié à cette théorie. D'autres auteurs (Bescherelle, Girault-Duvier, Bonneau, Lacasse) classent toujours *en* et *y* dans les pronoms relatifs. Attendu que le rôle du pronom relatif est de joindre le membre de phrase qui le suit au nom et au pronom auquel il se rapporte, il nous paraît plus rationnel de classer invariablement *en* dans les pronoms personnels.

A Mlle N. F. :—Ne tenez aucun compte des *projets* de réforme de l'orthographe que nous publions de temps à autre pour tenir le lecteur au courant de ce qui se passe en France dans le domaine linguistique. Notez que la réforme projetée n'est pas encore réalisée. Puis, le serait-elle en France, il resterait encore aux autorités scolaires de notre province à étudier d'abord et à décider ensuite dans quelle mesure les Canadiens français devraient accepter les conclusions réformistes. Lisez avec soin notre premier article de la présente livraison, intitulé : *Contre la réforme de l'orthographe*.

A PLUSIEURS INSTITUTRICES :—Dans cette phrase : *Il ne va pas plus loin que l'oignon de sa tulipe qu'il ne livrerait pas pour mille écus, et qu'il donnera pour rien quand les tulipes seront négligées*, la proposition QU'IL NE LIVRERAIT PAS POUR MILLE ÉCUS est complétive déterminative de *oignon*.

A Mlle C. :—J'admets que, sans le vouloir, MM. les Inspecteurs puissent parfois se tromper dans la distribution des *primes*. Mais admettez qu'il est difficile à l'inspecteur, dans un seul examen, et cela avec la meilleure volonté du monde, de toujours rendre absolument justice à toutes les institutrices qui réussissent dans l'enseignement. Je suis convaincue que MM. les Inspecteurs agissent, règle générale, avec impartialité, même lorsqu'à vos yeux ils peuvent se tromper. Le remède au mal que vous signalez se trouve dans l'augmentation du traitement des Inspecteurs. Mieux payés, MM. les Inspecteurs pourraient consacrer plus de temps à la visite de leurs écoles.

Les primes de 15 et de 20 ans produisent d'excellents résultats. Elles sont un encouragement pour les institutrices qui, suivant votre expression, « ont eu le tort de vieillir. »

Les *primes viagères* arriveront à leur temps, j'en ai le ferme espoir.

ERRATA

Livraison de mars 1907, page 405, 7e ligne en haut, au lieu de *foi naturelle*, lire *loi naturelle*.

TABLEAUX LIPPENS

Les tableaux pour l'enseignement des fractions, et les tableaux de lecture de M. Lippens sont en grande vogue. S'adresser à l'auteur : B. Lippens, 842 rue Notre-Dame-Ouest, Montreal.

PETITES NOTES

Avec la livraison de janvier 1907, *Le Naturaliste canadien* est entré dans sa 34^e année de publication. Nous félicitons notre confrère et lui souhaitons plusieurs autres années.

Le R. P. Hugolin, missionnaire de la Tempérance, vient de publier une intéressante brochure : *Aux jeunes gens de la campagne : Discours à prononcer écrit par l'un d'entre eux*. Prix : 20 cts la douzaine, \$1.25 le cent. En vente à la Maison Sainte-Elizabeth, 29, Seymour, Montréal.

Il y a quelques semaines, le collège de Marieville a été détruit par un incendie. Les sympathies du public ont prouvé aux prêtres dévoués qui dirigeaient le collège incendié, que leur belle institution occupe une grande place dans le cœur de la nation.

L'Académie commerciale de Québec, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes, a célébré avec éclat, le 5 mars dernier, le 25^e anniversaire de prêtrise de son aumônier dévoué, M. l'abbé A. Têtu. A cette occasion, le drapeau canadien-français (le Carillon-Sacré-Cœur) a flotté sur l'Académie commerciale pour la première fois.

Le jour de la Saint-Patrice, à Québec, le Carillon-Sacré-Cœur était arboré au mai d'honneur sur l'Archevêché. Il flottait de nouveau sur l'Académie commerciale. Un beau drapeau canadien-français était aussi porté dans la procession.

Au cours du mois dernier, M. l'abbé Amédée Gosselin, professeur d'histoire au Petit Séminaire de Québec, a donné une intéressante conférence sur « L'Instruction primaire des garçons sous le régime français. » Dans la livraison de mai, nous publierons probablement un résumé complet de ce beau travail.

La petite ville de Vauvert, département du Gard, France, se propose d'élever un monument à Montcalm. C'est à Vauvert que naquit le vainqueur de Carillon.

Québec ne devrait-il pas songer à élever, lui aussi, un monument à celui qui a versé les dernières gouttes de son sang généreux pour la défense de la vieille capitale ?

Une des leçons de rédaction de notre collaborateur, M. H. Nansot, a eu les honneurs de la reproduction dans *L'Ecole française de Paris*.

L'honorable M. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, a inauguré son règne de président de l'Institut canadien en invitant M. l'abbé Desrosiers, Assistant-principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier à donner une très instructive conférence sur Frédéric LePlay, le grand sociologue chrétien.

Vendredi, le 22 mars, M. Arnould, professeur de littérature à l'Université Laval de Montréal avait été invité à raconter, devant un public nombreux et choisi, l'histoire d'une âme en prison. On sait que sous ce titre, M. Arnould, qui est aussi fervent catholique qu'éminent littéraire, a composé un livre admirable, où il décrit l'œuvre d'une humble religieuse consacrée à faire l'éducation d'une sourde-muette aveugle.

Nous reparlerons de ce livre de M. Arnould.

A lire dans *La Nouvelle-France* de mars : *L'Eglise et l'Education*, par Mgr L.-A. Paquet ; *Erreurs et préjugés : Encore la crise française*, par Raphaël Gervais. Aussi la suite d'une très belle étude de M. l'abbé L. Lindsay sur *Louis Liénard de Beaujeu, premier docteur en théologie de la Nouvelle-France*.

Nous recommandons la *Nouvelle-France* au personnel enseignant, qui y trouvera une lecture aussi substantielle qu'attrayante. L'abonnement n'est que de \$1.00 par année. S'adresser à la revue, 2 rue Port Dauphin, Québec.

Le premier évêque franco-américain, Mgr Guertin (d'origine canadienne-française) a été consacré à Manchester le 19 mars.

Un nouvel inspecteur d'écoles

Dans la livraison de mars nous avons annoncé la nomination de M. L.-P. Goulet, au poste d'inspecteur d'écoles pour le district scolaire de Bellechasse et Montmagny. Il nous fait plaisir aujourd'hui de pouvoir donner quelques détails intéressants sur la carrière de notre distingué ami. Les notes qui suivent sont reproduites du *Soleil* du 27 février :

M. Louis-Philippe Goulet, instituteur à l'Académie des Frères de St-Jean-Baptiste, président de l'Association des instituteurs de Québec et principal des écoles du soir à l'Académie des Frères de Saint-Sauveur, a été nommé, à la dernière réunion du cabinet provincial, inspecteur des écoles pour le district de Bellechasse et Montmagny, en remplacement de M. C. Bouchard, démissionnaire.

Le nouvel inspecteur est né à St-Gervais, comté de Bellechasse, en 1874. Il reçut son instruction pédagogique à l'École normale Laval.

En 1893, M. Goulet débuta dans la carrière de l'enseignement à l'école des Frères de St-Sauveur, où il se dévoua pendant onze années consécutives à l'éducation de l'enfance. En 1904, à la demande du Frère directeur de l'école St-Jean-Baptiste de cette ville, il alla professer dans cette dernière école, où il est resté jusqu'au jour de sa promotion.

En 1905, il subit avec succès l'examen des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles.

Les instituteurs de la vieille capitale apprendront avec regret le départ de leur dévoué président, qui n'a cessé de travailler depuis plusieurs années à l'amélioration de leur traitement ; mais, par contre, ils se réjouiront de la marque de confiance que le gouvernement de cette province vient de témoigner à leur ex-collègue.

De leur côté, les inspecteurs verront avec plaisir l'entrée de M. Goulet dans leurs rangs, car ses connaissances pédagogiques jointes à son dévouement à la cause de l'instruction publique, ne manqueront pas de lui assurer une position enviable dans l'Association des inspecteurs.

Librairie classique

Vient de paraître : *Connaissances Usuelles*, par le Prof. Nérée Tremblay. Prix : 40c l'exemplaire, \$4.20 la douzaine—par la poste, franco 45 cts.

L'Analyse Grammaticale et l'Analyse Logique, aux brevets de capacité à l'École normale et à l'École primaire (Intermédiaire et Supérieure), par le Prof. C.-J. Magnan, 50c l'exemplaire, \$5.40 la douzaine—franco 55 cts.

Livres de récompense.—L'importation de ces livres par cette grande librairie sera encore de beaucoup plus considérable cette année que d'habitude. L'assortiment sera certainement le plus grand dans le marché et les prix défient toute compétition. La plus grande partie de ces livres est déjà en magasin, le tout sera reçu fin de mars. Commandez d'avance afin d'avoir plus de choix : le paiement n'est pas exigé plus tôt pour cela—Demandez notre catalogue.

Abrégé chronologique de l'Histoire du Canada, par les Frères Maristes. Nous recommandons cet admirable petit livre aux candidats aux brevets. Prix : 25 cts. Franco par la poste : 30 cts.

ORGANISATION ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CANADA

Un supplément traitant de l'Organisation Ecclésiastique du Canada a été ajouté au manuel : ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CANADA. S'adresser à J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec. N. B.—Le supplément se vend avec le manuel sans frais additionnels.



Restons chez nous !

Région de la Matapédia L'opinion publique est aujourd'hui parfaitement fixée sur la valeur de cette région au point de vue de la colonisation. C'est un des plus beaux et des plus riches coins de terre du pays. Le sentiment des explorateurs et des arpenteurs qui ont parcouru cette région est au reste unanime sur ce point.

Cette région à laquelle on peut prédire déjà un brillant avenir est formée par l'immense territoire arrosé par la rivière Matapédia et ses affluents, depuis sa source vers le nord jusqu'à la rivière Ristigouche dont elle est tributaire, vers le sud. L'étendue de cette belle région est d'environ 1300 milles carrés, soit 832,000 acres.

Le sol est composé presque partout de sable argileux et est exceptionnellement productif. Les pâturages sont également bons et abondants. De plus, il y a, dans nombre de cantons, absence presque totale de roches et de cailloux.

Le terrain est naturellement drainé par une couche de pierres, en sous-sol, à la profondeur de deux pieds et demi à trois pieds. Aussi, est-il rare que l'on soit obligé de faire des fossés ou autres travaux d'égoûts.

Dans certaines parties même, le défrichement est rendu facile à cause de la grande étendue de bois brûlé.

VOIES DE COMMUNICATION

Tous les cantons de la vallée de la Matapédia ont l'avantage d'être d'un accès facile par suite du passage du chemin de fer. L'Intercolonial suit en effet sur un parcours de près de quarante milles, les bords mêmes de la rivière Matapédia, et met conséquemment les colons en communication directe avec les plus grands centres, tels que Québec, Montréal, Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E.

Région de l'Outaouais et du Témiscamingue :

Cette vallée a pour bornes à l'est, les tributaires de la rive droite du Saint-Maurice, au sud le Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure de l'Ottawa, et l'Ottawa même au sud et à l'ouest, jusqu'au haut du lac Témiscamingue vers l'ouest par la ligne frontière entre Québec et Ontario, et vers le nord par la hauteur des terres divisant le bassin du Saint-Laurent de celui de la Baie d'Hudson.

Cette région comprend plus de 40,000 milles carrés et embrasse dans ses limites les forêts des comtés de Joliette, Montcalm, Terrebonne, Ottawa, l'Assomption, Pontiac, Argenteuil et Berthier.

La partie inférieure de la vallée de l'Ottawa est déjà, comme on le sait, défrichée, occupée et cultivée, mais il reste une autre partie importante à coloniser. C'est celle qui comprend le milieu des vallées de la Gatineau, de la Lièvre et de la Rouge, dont les eaux s'écoulent dans l'Ottawa.

Il en est de la vallée de l'Outaouais comme de tout pays : on y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais on peut, sans exagération, estimer à un tiers l'étendue du pays offrant à la colonisation d'excellentes ressources.

La forêt renferme les arbres de la plus belle venue, d'admirables pinières qui sont depuis de longues années l'objet d'une exploitation commerciale et qui constituent pour ainsi la principale richesse de ce territoire, de la pruche, de l'épinette, etc.

Le sol de la vallée du Témiscamingue, comme celui de la région de l'Outaouais, est presque partout d'une grande richesse.

Les chemins de fer permettent d'atteindre les postes les plus importants du Nord.